

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CELLULE D'ANIMATION DE L'AUSTREBERTHE

Année 2015

SOMMAIRE

1. PREAMBULE.....	3
2. LE ROLE DE CHAQUE MEMBRE DE LA CELLULE D'ANIMATION.....	4
3. COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	6
4. AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DU RISQUE	13
5. AMELIORATION DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	14
6. SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES, ALERTE ET GESTION DE CRISE 18	
7. RISQUE INONDATION ET URBANISME.....	22
8. LE RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS	33
9. AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE RURAL	34
10. COMMUNICATION, ECHANGES, GROUPES DE TRAVAIL	43
11. COORDINATION ET AUTRES	46
12. ANNEXES	48

1. PREAMBULE

Le présent rapport a pour objet de dresser le bilan d'activité de l'année 2015 de la cellule d'animation du SMBVAS. Il a été co-rédigé par les 6 ingénieurs de la cellule d'animation et la secrétaire.

Les missions principales de cette cellule sont de mettre en œuvre les politiques suivantes :

- prévention des inondations,
- préservation de la qualité des milieux et de la ressource en eau,
- portage des politiques publiques du grand cycle de l'eau.

La cellule d'animation se compose :

- d'un poste de coordinateur (à temps complet – poste occupé par Mya BOUZID) ;
- d'un poste de chargé de mission ADTR « Aménagement Durable du Territoire Rural » qui assure l'animation agricole du syndicat (à temps complet – poste occupé par Alexandre ABIVEN) ;
- d'un poste de chargé de mission « volet urbain » (à temps complet - poste occupé par Aurélie BONAFOS) ;
- d'un poste de chargé de mission « gestion hydraulique des ruissellements et aménagement de zones humides » (à temps complet mais année incomplète pour cause d'arrêt maladie – poste occupé par Tina MODARRESSI) ;
- d'un poste de chargé de mission SAGE « Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux » en partage avec le SMBV Caux Seine (à temps complet – poste occupé par Elena MARQUES) ;
- d'un poste de chargé de mission « culture du risque » (à temps complet – poste occupé par Louise VIEUSSENS à partir du 1^{er} février 2015) ;
- d'un poste d'assistante comptable (32/35^{ème} à partir du 1^{er} octobre 2013 – poste occupé par Nathalie FEVRIER) ;
- d'un poste de secrétaire partagé avec l'ASYBA (20/35^{ème} - poste occupé par Anne-Claire DUPONT).

Les postes sont subventionnés de la façon suivante (prévisions à fin décembre 2015) :

Financeurs	Postes subventionnés pour tout ou partie	Montant éligible pris en compte	Taux de subvention	Montant subvention prévu
AESN	Coordination ADTR Gestion hydraulique Secrétariat	130 140,00 €	50,00 %	65 070 €
Département	Coordination ADTR Volet urbain Secrétariat	118 000,00 €	13,00 %	15 340 €
ETAT (PAPI)	Coordination Culture du risque	79 500,00 €	40,00 %	31 800,00 €
AESN	Animation SAGE Secrétariat	58 082,00 €	50,00 %	29 041,00 €
			TOTAL	141 251,00 €

Le syndicat fonctionne maintenant depuis 15 ans et maintient une activité toujours plus soutenue.

2. LE ROLE DE CHAQUE MEMBRE DE LA CELLULE D'ANIMATION

Les missions des 6 animateurs de la cellule d'animation sont les suivantes :

Missions du coordinateur :

Sous l'autorité du Président, il effectue les missions suivantes :

- Elaborer le programme d'action du syndicat,
- Coordonner et animer l'ensemble des actions de l'équipe du syndicat,
- Suivre les actions du syndicat et veiller à leur bon déroulement d'un point de vue technique, administratif et financier notamment,
- Rechercher les partenaires financiers externes,
- Coordonner, animer et s'assurer de la mise en œuvre des contrats de partenariats tels que le « PAPI » (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) ou le contrat d'animation AESN,
- Mettre en place des outils de communication,
- Suivre certains projets : CERT, culture du risque, etc.

Missions du chargé mission « Aménagement Durable du Territoire Rural » :

Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat, il effectue les missions suivantes :

- Suivre les études PCAHD (Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce),
- Négocier la mise en place des aménagements d'hydraulique douce suite aux études PCAHD,
- Suivre les travaux de réalisation des aménagements d'hydraulique douce,
- Co-animer la politique agricole sur le Bassin d'Alimentation de Captage de Limésy en collaboration avec la Communauté de Communes Caux Austreberthe,
- Emettre un avis sur les projets de retournement d'herbages dans le cadre de l'installation des Jeunes Agriculteurs,
- Promouvoir et instruire les dossiers des Mesures Agro Environnementales à enjeu érosion,
- Assurer la surveillance et le suivi de l'entretien des ouvrages,
- Contractualiser avec des exploitants agricoles pour faire pâturer les ouvrages du syndicat,
- Participer à différentes études, colloques et formations en lien avec les thématiques eau-sol-biodiversité,
- Participer au groupe restreint de la commission agricole de l'ASYBA (Association régionale des syndicats de bassin versant et structures assimilées).

Missions du chargé de mission « volet urbain » :

Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat, il effectue les missions suivantes :

- Conseiller les communes au niveau du volet pluvial des documents d'urbanisme et projets d'urbanisation (niveau technique, réglementaire, administratif notamment – gestion des eaux pluviales urbaines et prévention des inondations),
- Favoriser l'émergence des études et travaux réalisés par les communes pour la gestion des eaux pluviales urbaines et aider les communes sur leur suivi,
- Participer aux réflexions locales, départementales, etc.

- Organiser des sessions de formations et d'informations auprès des maires, de la population, et des différents acteurs de ce volet,
- Analyser les dossiers réglementaires relatifs à l'A150,
- Apporter une aide technique à la résolution de problèmes ponctuels,
- En cas de besoin, suivre, en appui à l'ingénieur coordonnateur du syndicat, certaines opérations (maîtrise d'œuvre, chantiers, etc.) menées sous maîtrise d'ouvrage du syndicat.

Missions du chargé de mission « gestion hydraulique des ruissellements et aménagement de zones humides » :

Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat, il effectue les missions suivantes :

- Suivre les études prévues par le SMBVAS (étude globale d'efficacité des ouvrages, étude de rupture de barrages, etc.),
- Suivre la conception et les travaux prévus par le SMBVAS (4 ouvrages structurants, aménagements connexes aux travaux de l'autoroute A150, réhabilitation d'ouvrages, traitements de bétoires),
- Suivre les travaux de l'autoroute A150,
- Analyser les dossiers réglementaires relatifs à l'A150 ;
- Mettre en place le système d'instrumentation et de suivi du remplissage des ouvrages.

Missions du chargé mission SAGE :

Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat, il effectue les missions suivantes :

- Elaboration de l'état des lieux du SAGE,
- Mettre en place les démarches nécessaires à la mise en route du SAGE,
- Assurer l'appui administratif et technique des activités de la commission locale de l'eau (CLE) une fois celle-ci désignée,
- Organiser et animer les réunions de pilotage et de travail,
- Préparer et suivre les études réalisées en interne et en externe dans le cadre de l'élaboration du SAGE,
- Préparer les marchés correspondants,
- Rédiger les différents documents du SAGE,
- Mettre en place les actions de communication et de sensibilisation,
- Mener un programme de réhabilitation des mares (630 mares sur le territoire).

Missions du chargé de mission « Culture du Risque » :

Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat, il effectue les missions suivantes :

- Appuyer les communes volontaires dans la réalisation de leurs Plans Communaux de Sauvegarde : conseil, animation de la démarche et rédaction du document,
- Assurer le suivi des communes dont le Plan Communal de Sauvegarde a été réalisé : appui à la mise à jour, aide à l'organisation et l'animation de réunions publiques, appui dans la réalisation de supports de communication sur les Risques Majeurs pour les communes (bulletins communaux),
- Organiser des évènements de sensibilisation des élus et du grand public sur les Risques Majeurs et la Culture du Risque,

Le détail des missions réalisées en 2015 est décrit dans les chapitres ci-après.

Le temps passé sur chaque mission est en annexe 1 et émane d'un suivi quotidien réalisé par chaque membre de l'équipe dans un tableau récapitulant l'activité par quart de journée.

3. COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Le SMBVAS est une structure qui agit dans l'intérêt général sur un territoire hydrographique. Cela implique de se trouver à l'interface entre aménageurs/habitants de ce territoire et services de l'Etat.

Le SMBVAS est donc au service de l'Etat pour appliquer ses politiques. Cela se fait à différentes échelles dans le cadre de démarches complémentaires que sont :

- la mise en œuvre d'un appel à projet PAPI lancé par l'Etat Français et d'un contrat d'animation avec l'AESN,
- le suivi de l'ASYBA et son travail transversal,
- le lancement d'une démarche d'élaboration de SAGE,
- le suivi des politiques de l'Etat : directive inondation, directive cadre sur l'eau, etc.

3.1 Coordination du PAPI 2

La labellisation a été obtenue en septembre 2012 après passage en comité « Plan Seine ».

Ce programme d'action complet présente les caractéristiques suivantes :

- Un programme allant de 2013 à 2018 ;
- Un montant total de 2 710 000 euros HT ;
- 34 actions réparties sur les 7 axes définis par le CCTP des PAPI d'octobre 2010 ainsi qu'un axe dit « 0 » dédié à l'animation :
 - Axe 0 : animation du programme d'action
 - Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
 - Axe 2 : la surveillance et la prévision des crues
 - Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise
 - Axe 4 : la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
 - Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
 - Axe 6 : le ralentissement des écoulements
 - Axe 7 : la gestion des ouvrages de protection hydrauliques

- Le financement à 40% de deux postes d'ingénieurs.

La coordinatrice a consacré environ 2 % de son temps à cette action (4,75 jours).

3.2 Coordination du contrat AESN

Le suivi du contrat AESN en 2015 a consisté en l'organisation d'un seul comité de pilotage : comité de pilotage de mi année. Le comité de bilan d'activité 2015 aura lieu en début d'année 2016.

La coordinatrice a consacré environ 2 % de son temps à cette action (5 jours).

3.3 Le SAGE des 6 vallées

↳ Emergence

- L'arrêté préfectoral de périmètre du SAGE des 6 Vallées a été signé le 23 février 2015.
- Suivi de la consultation pour la constitution de la CLE. Travail en concertation avec la DISE et l'ADM 76.
- L'arrêté préfectoral de composition de la CLE a été signé le 29 octobre 2015.
- La CLE s'est réunie pour la première fois pour son installation le 12 novembre 2015.
- Organisation CLE d'installation : relance des membres de la CLE, présentation, inscriptions aux commissions thématiques, questionnaire pour l'organisation des classes d'eau pour les membres de la CLE.



Le bureau de la Commission Locale de l'Eau.

La CLE du SAGE s'est dotée d'un bureau composé de :

- Président : M. Garand (Maire de Fréville).

- Vice-Présidents : M. Coriton (Maire de Caudebec en Caux), M. Cortinovic (Président du SMBVAS) et M. Feron (SMBVCS).

- Autres membres : M. Legay (Syndicat d'Eau du Caux-Central), M. Prevost (Villers-Ecalles), M. Cornut-Gentille (ASA Rançon Fontenelle), M. Boulanger (Association des sinistrés de l'Austreberthe), M. Capron (Duclair Environnement), Mme. Giannetti (DISE), Mme. Olivier (Agence de l'Eau) Animatrice du SAGE : Mme. Marques.

↳ Elaboration

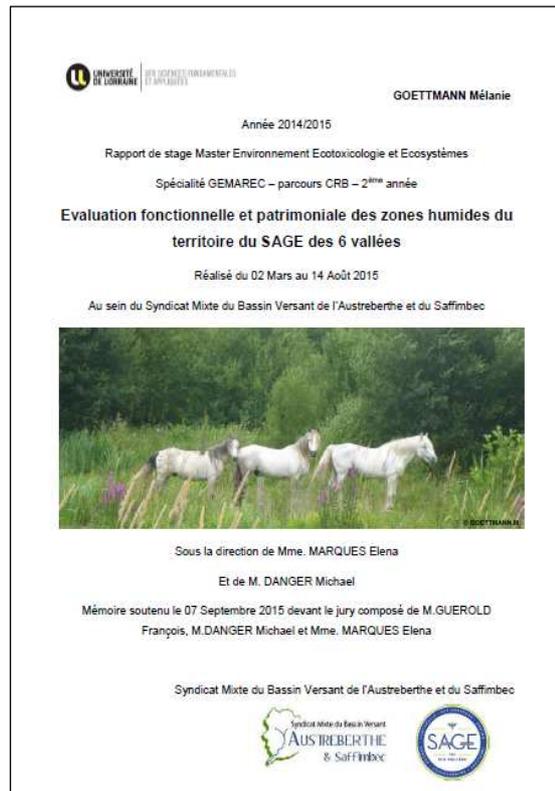
- **Rédaction de l'état des lieux du SAGE** : une soixantaine de pages de l'état des lieux du SAGE a été rédigé par l'animatrice du SAGE. Cette rédaction sera complétée et présentée aux commissions thématiques de la CLE en 2016.

- **Recensement des zones humides :** La DREAL a effectué un recensement des zones humides du territoire du SAGE à échelle parcellaire. Des expertises botaniques et pédologiques ont été effectuées. Sur la partie du territoire du SAGE situé dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine cette mission a été confiée au Parc. Un travail a été effectué avec la DREAL et les animateurs rivière du territoire afin d'affiner le recensement des zones humides du SAGE des 6 Vallées. Un premier atlas a été établi par l'animatrice du SAGE et des nouveaux sondages et compléments ont été demandés. Les sondages pédologiques complémentaires ont été effectués par la DREAL en 2014 et en 2015. Le PNRBSN a aussi été associé à la réflexion. La nouvelle cartographie complétée est disponible sur CARMEN depuis l'été 2015.

- **Encadrement du stage de 6 mois « Etude des fonctionnalités des zones humides du SAGE des 6 vallées ».** Le nouveau SDAGE du bassin Seine et cours d'eau côtiers normands (2016-2021) conseille aux SAGE d'identifier les fonctionnalités et les menaces afin de caractériser les zones humides et mieux les protéger. Dans ce cadre, l'étude des fonctionnalités des zones humides du SAGE des 6 Vallées a été réalisée lors d'un Stage de Master 2. L'objectif était d'établir un portrait des zones humides du territoire au moment de l'élaboration du SAGE. Elle a permis de décrire l'état et les fonctions des zones humides, ainsi que les pressions qui les menacent. Ces résultats permettront de dessiner une stratégie de protection et de gestion adaptée aux enjeux du territoire. Ils serviront également de base de travail opérationnelle pour la mise en œuvre du SAGE. Enfin, en tant qu'état initial des zones humides en 2015, cette étude devra permettre à l'avenir d'évaluer l'impact des actions engagées dans la mise en œuvre du SAGE, en termes de protection et de gestion. L'animatrice du SAGE s'est chargée en 2015 de recruter une stagiaire et d'encadrer l'étude. Les résultats de l'étude ont ensuite fait l'objet d'une synthèse afin de les inclure dans l'état des lieux.

➤ **« Mise en œuvre »**

- Rédaction de l'avis sur le SDAGE 2016-2021,
- Participation aux réunions de suivi pour la réalisation de plusieurs PLU (Touffreville la Corbeline, Mesnil Panneville, Villers-Ecalles, Roumare et Auzebosc),
- Participation au groupe de travail sur les indicateurs territoriaux de la biodiversité. Le territoire du SAGE des 6 Vallées a été pilote pour la déclinaison locale des indicateurs régionaux de la biodiversité.



Indicateurs territoriaux de la biodiversité du SAGE des 6 Vallées.

Actions de communication

- Participation à l'exposition de l'association Duclair Environnement sur l'eau et les zones humides dans le cadre de la « Fête de la Nature » du 20 au 24 mai à Duclair : Réalisation d'affiches de présentation du SAGE, animations pédagogiques auprès de toutes les classes des écoles de Duclair sur le fonctionnement du bassin versant et sur les mares.

Depuis 2014 notre territoire s'est lancé dans une démarche de SAGE... Mais qu'est ce que c'est ?

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), un outil pour organiser l'avenir.

Un document de planification réglementaire à échelle locale qui concerne l'eau (qualité et quantité) et les milieux aquatiques (rivières, zones, zones humides, mares...)

Objectif : Travailler en équipe durable entre la commune et la collectivité du territoire afin, la validation des différents volets de l'eau et le développement économique local.

Un territoire cohérent, le bassin versant.

Le territoire du SAGE comprend les rivières :

- de l'Austruberthe et du Caillotte,
- de la Fontaine et de la Froye,
- de la Seine-Cherrie et de l'Arbion.

Ce territoire s'étend des plateaux du pays de Caen jusqu'à la confluence avec le Betsu.

71 communes
15000 habitants
8 km² d'eau

Et pourquoi sur notre territoire ?

Un territoire densément peuplé du fait de sa localisation géographique :

- proche d'une forte urbanisation,
- présence d'une agriculture en forte expansion,
- un contexte géographique et climatique défavorable.

Les habitats, qui génèrent une pollution des eaux de qualité, contribuent à diminuer au profit d'une culture intensive. En 30 ans, le nombre des habitats du territoire est passé de 100 à 1000. Le contexte géographique et climatique défavorable se joint aux fortes pressions anthropiques. De ce fait :

- le territoire est très impacté par les inondations,
- la ressource en eau potable est en forte détérioration,
- les milieux aquatiques sont très souvent dégradés.

Une démarche concertée avec tous les acteurs de l'eau

Le SAGE est une démarche :

- collective et concertée,
- qui associe l'ensemble des acteurs et usagers de l'eau du territoire.

Une CIE (Commission Locale de l'Eau) est créée. C'est le professeur de l'eau. Elle rassemble :

- des élus du territoire,
- les représentants des usagers (communes, industriels, associations de protection de l'environnement, pêcheurs, monde agricole...)
- les services de l'Etat.

LA POLLUTION DES EAUX D'UN MASSIF CALCAIRE

Source : Commission Valoine d'Etude et de Protection des Sites Sclerocaux (COWPES)

Partenaire financier : eau SEINE NORMANDE

Porteurs de la démarche : Agence de l'eau de l'Austruberthe et du Caillotte, Syndicat Mixte des Bassins Versants de Cœur de Seine

Pour plus d'informations et nous contacter : www.lambouze.fr, www@lambouze.fr

Elaine MARQUES
Animation du SAGE des 6 Vallées
116 Grand'Place - 76570 Limery
Tél. 02 32 94 00 74
Fax : 02 32 94 00 78

Affiche SAGE, Animations et exposition sur l'eau et les zones humides. Jeux et supports pédagogiques réalisés

- Organisation d'une sortie sur une zone humide du territoire avec les élus. Sortie animée par CARDERE dans le cadre de l'opération ORADEROZO en collaboration avec le SIRAS. Quinze élus ont participé à cette sortie pédagogique.



📅 A venir en 2016 :

- Animation de 3 commissions thématiques
- Finalisation de la rédaction de l'état des lieux du SAGE
- Organisation des classes d'eau pour les membres de la CLE

SAGE	2015				2016											
	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre		
CLE																
Synthèse ZH																
Journal du SAGE																
COTHEM																
Classes d'eau																
Rédaction EI																

Planning prévisionnel de l'année 2016.

L'animatrice SAGE a consacré environ 50% de son temps à cette action (123,5 jours).

La coordinatrice a consacré environ 3% de son temps à cette action (8,5 jours).

3.4 L'ASYBA

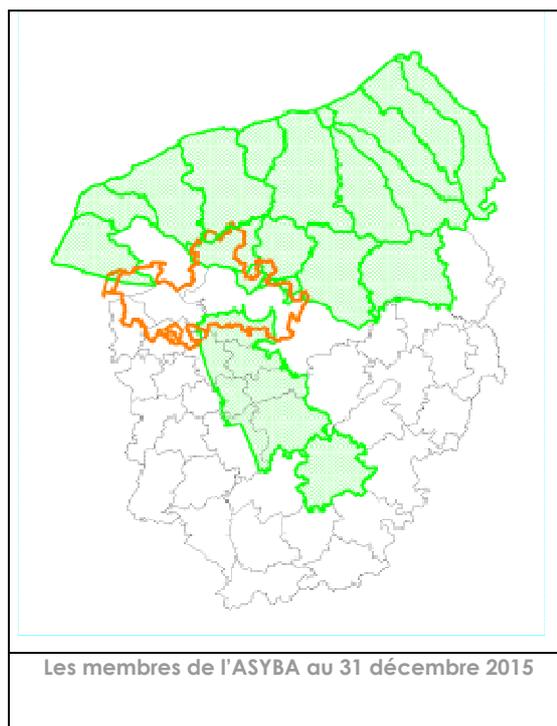
L'association Régionale des syndicats de bassins versants et structures assimilées (ASYBA) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 qui a pour objet d'œuvrer sur les champs d'intervention thématiques du grand cycle de l'eau tels que :

- La gestion des ruissellements, de l'érosion et du risque d'inondation,
- La préservation de la ressource en eau et des milieux,
- L'animation des politiques publiques de l'eau.

Créée en 2012, l'ASYBA regroupe 22 membres répartis sur l'ensemble du territoire de l'Eure et de la Seine Maritime.

Elle compte une aide pour le secrétariat pour un équivalent d'1/2 journée par semaine.

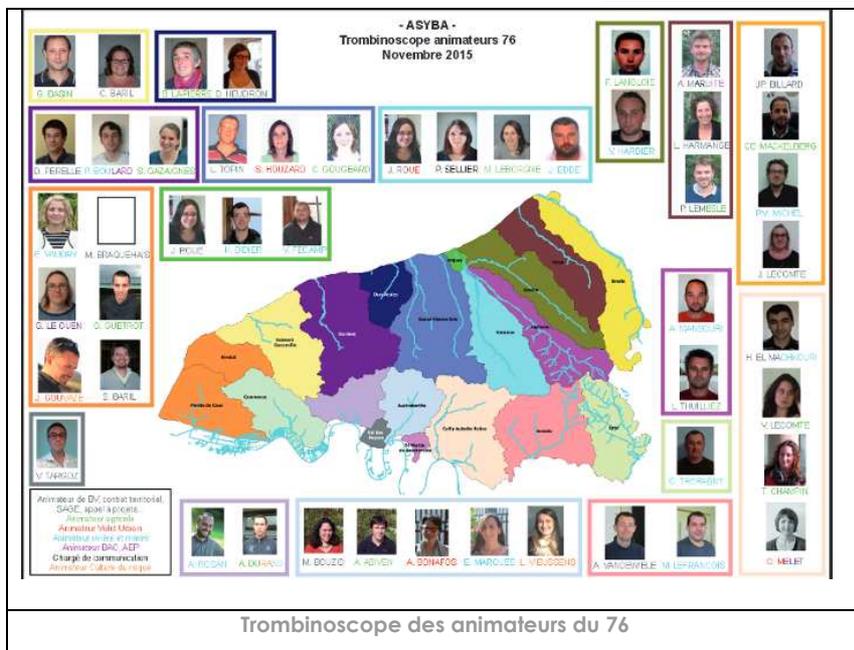
Voici l'essentiel des actions menées dans le cadre de l'ASYBA.



Communication et formation

Un important travail d'amélioration des outils de communication de l'ASYBA a été réalisé :

- Création du site internet
- Reprise de la plaquette
- Mise à jour des trombinoscopes des animateurs de l'Eure et de Seine Maritime (reprise et modification de ceux autrefois réalisés par l'AREAS)



Gouvernance du grand cycle de l'eau

- organisation de réunions par sous-préfecture sur la GEMAPI à la demande de l'ASYBA. Participation aux 3 réunions
- 15 janvier : colloque cercle français de l'eau
- 5 février : Intervention au sein du syndicat Valmont Ganzeville pour présenter la GEMAPI
- 13 mars : rencontre GEA sur la GEMAPI
- novembre : participation à l'organisation d'une formation en 2016 sur la GEMAPI à l'attention des agents territoriaux (CNFPT, 2 réunions)
- 14 novembre : Intervention au sein du SIIVE dans un débat sur la GEMAPI
- mission d'appui GEMAPI (DRIEE - Paris) : 3 réunions (février, juin, septembre) notamment présentation du contexte de la Haute Normandie
- COPTATI (AESN - Paris) : 3 réunions (avril, juillet, septembre)
- Demande au Préfet de l'Eure d'organiser une concertation
- Comité Plan Seine : (mars)

↳ **Thématiques agricoles**

- 6 février mise au point de l'arrêté herbage
- 12 mai : réunion d'animateurs PAEC et retournements d'herbages
- 8 juin 2015 : commission retournements d'herbages DDTM (en amont de la réunion, préparation du bilan de mi année)
- 6 novembre : réunion des Présidents du 76 concernant le volet agricole
- Courrier PAEC à la Région
- 2ème courrier PAEC au ministère
- Finalisation de la fiche bétail avec la Chambre d'agriculture

↳ **Thématique culture du risque**

- 19 juin 2015 : CDRNM - Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs
- Direction des routes 76 : travail de recensement cartographique des coulées de boues sur routes départementales en cours suite à nos interventions et rencontres avec la Direction des routes (date prévisionnelle : début 2016)
- 8 octobre : CDSC - Commission Départementale de Sécurité Civile
- 19 Novembre 2015 : Rencontre avec ERDF sur la gestion de crise

↳ **Rivières et zones humides**

- 3 juillet 2015 : Réunions d'animateurs rivière

↳ **Autres actions**

- 17 février : bureau ASYBA
- Mars : collecte des nouvelles limites SIG des SBV à la demande de la DDTM (données à traiter)
- 28 mai 2015 : AG de l'ASYBA
- 28 mai 2015 : organisation d'un débat sur la GEMAPI (en amont sondage sur la GEMAPI et traitement des données)
- juin : avis SDAGE et avis PGRI : consultation des réseaux et rédaction de l'avis ASYBA
- octobre : rencontre avec le SIIVE
- octobre : Sondage sur le coût par habitant des SBV
- septembre : Participation à l'organisation d'une visite de l'EPTB Oise Aisne avec l'AREAS
- Participation aux réunions du copil technique de la directive inondation : 3 réunions (mars, mai, octobre)

La coordinatrice a consacré environ 6 % de son temps à cette action (14,75 jours).

3.5 Le suivi des politiques de l'Etat

↳ **Directive Inondation**

Le SMBVAS a participé à l'élaboration du PGRI au sein du comité du Plan Seine et au groupe technique de suivi de la DI mis en place par la DRIEE. Il a également participé aux COMITER élargies réunies dans le cadre de l'application de la Directive inondation.

- Travail sur la stratégie nationale et sur le PGRI.
- Participation à deux comités Plan Seine et à deux réunions en région.
- Relecture et rédaction d'un avis sur le PGRI en consultation

↳ **SDAGE**

Relecture et rédaction d'un avis sur le SDAGE en phase de consultation.

La coordinatrice a consacré environ 4 % de son temps à ces actions (11,25 jours).

3.6 Amélioration de la gouvernance

Le SMBVAS et le SIRAS ont organisé une réunion/débat autour de la GEMAPI.

Une trentaine d'élus ont participé à cet évènement très important pour l'avenir de la gestion du grand cycle de l'eau sur notre territoire.

Par ailleurs des rencontres bilatérales ont eu lieu avec différents acteurs de la question.

La coordinatrice a consacré environ 1,5 % de son temps à ces actions (3,75 jours).



4. AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DU RISQUE

4.1 Etude d'efficacité des ouvrages

Afin de choisir une stratégie future en termes de ralentissement dynamique, le SMBVAS souhaite évaluer, au travers de cette étude d'efficacité, le gain obtenu par les ouvrages existants combinés avec les zones d'expansion de crues créées par le SIRAS sur les ruissellements et les crues de rivières.

Cette étude permettra aussi d'envisager des scénarios d'aménagement de certains points singuliers (ponts, etc.) sur la rivière bloquant les écoulements et créant des phénomènes de sur-inondation.

Cette évaluation permettra de juger la nécessité de compléter ou non le parc d'ouvrages existants ou de faire des travaux complémentaires sur la rivière ou sur les zones d'expansion de crues.

De plus, une analyse coût-bénéfice sera réalisée en complément afin d'avoir une estimation de la pertinence économique des investissements restant à réaliser. Ce complément portera sur l'analyse de différents scénarios :

- état actuel,
- état avec ouvrages prévus dans le présent PAPI 2 (4 ouvrages + zones d'expansion de crue),
- état futur avec les ouvrages supplémentaires envisagés dont la réalisation n'est pas programmée dans le PAPI 2 porté par le SMBVAS.

Et ce, à minima, pour 3 scénarios de crue qui seront à déterminer par le bureau d'études retenu.

Selon les résultats de cette étude, le SMBVAS réajustera son programme d'action.

Le marché a été attribué au bureau d'études HYDRATEC.

L'étude a été lancée en septembre 2015 et une réunion de démarrage a été organisée dans le mois suivant. Une réunion de phase 1s'est tenue fin décembre.

Le comité de pilotage de cette étude se compose des élus du bureau du SMBVAS, de l'AREAS (Jérôme Ledun), de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (Vincent Martin), du Conseil Général de Seine-Maritime (Laetitia Panattoni), du GIP Seine Aval (Cédric Fisson), du Service de Prévion des Crues de la DREAL (Stéphane Piney), de la DDTM (Mélissa Delavie et Valérie Erhard), de la DREAL (M. Dufлот).

Pour le suivi de cette étude, et en l'absence de Tina Modarressi, le SMBVAS a dû faire appel à l'AREAS dans le cadre d'un accompagnement technique plus poussé. C'est Jérôme Ledun qui est chargé d'épauler le SMBVAS. Un recrutement pour le remplacement de Tina Modarressi est prévu pour février 2016.

La coordinatrice a consacré environ 3 % de son temps à cette action (7,75 jours).

5. AMELIORATION DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

5.1 Création du « Centre Eau, Risque & Territoire » (CERT !)

En 2012, le SMBVAS a saisi l'occasion qui se présentait d'acquérir un bâti de caractère pour pouvoir en faire le lieu emblématique où il mènera l'ensemble de ses actions.

Cette maison située sur la commune de Villers Ecalles allierait les locaux du syndicat et des locaux d'accueil du public qui permettraient de mener à bien une véritable politique de sensibilisation sur les thématiques du grand cycle de l'eau.

Suite au travail du CAUE en 2012, une étude de marché a été lancée en 2013. Elle a rendu ses conclusions au printemps 2014, proposant différents scénarios d'aménagement pour ce site. Le scénario choisi a été celui d'un centre de ressource et d'animation pour les professionnels et le grand public,



Le CERT ! – maison principale et parc

L'année 2015 a été consacrée aux actions suivantes :

- montage des dossiers de demande de subvention,
- préparation et lancement du marché de maîtrise d'œuvre,
- lancement de l'opération de maîtrise d'œuvre et des premiers diagnostics approfondis nécessaires à la réhabilitation.
- Amorce du travail de partenariat avec la fondation du patrimoine sur la création d'un partenariat pour une communication plus large ainsi que pour monter une opération de financement participatif.

Pour ce travail, nous avons été accompagnés par le CAUE et par In Extenso (ex-PLANETH).

Un travail important de communication a également été mené :

- création d'une affiche présentant le projet exposée lors de la fête de la nature à Duclair,
- organisation d'un évènement grand public dans le cadre de la fête de la nature avec des animations menées notamment par CARDERE et par l'équipe du syndicat : découverte du site et de sa biodiversité, grand cycle de l'eau et exposition sur la crue de 1910,
- création de la page facebook du CERT !

La fête de la nature a réuni plus de 50 personnes dans une ambiance festive.

La coordinatrice a consacré environ 11 % de son temps à cette action (28,5 jours).

Le reste de l'équipe y a consacré 3,5 jours.



5.2 Appui à la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

➤ Réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde

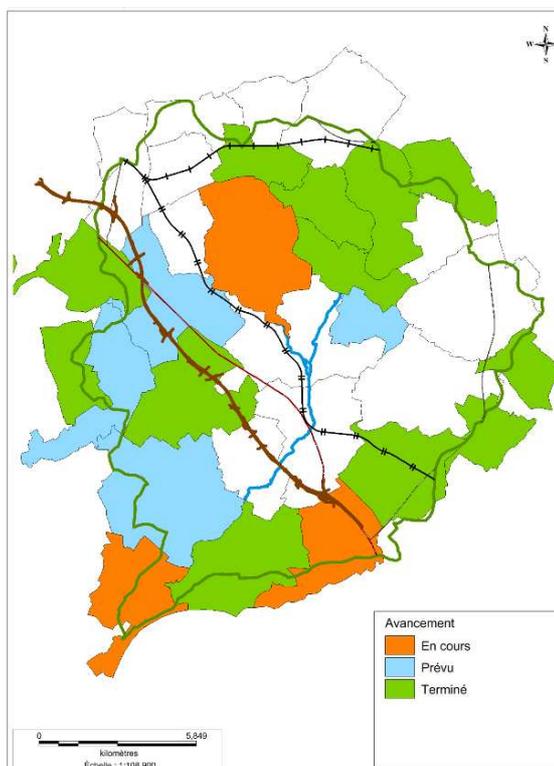
Depuis 2014, le SMBVAS s'est lancé dans une démarche d'appui aux communes dans l'élaboration de leurs Plans Communaux de Sauvegarde. En effet, les 31 communes du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec sont dans le périmètre d'un PPRI prescrit, en cours d'élaboration, et seront donc, à terme, dans l'obligation de réaliser ce document. De plus, la commune d'Eslettes est dans le périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI), d'une usine SEVESO, adopté en 2014, ce qui l'oblige à rédiger son PCS.

En 2014, 5 communes avaient terminé leur PCS, avec l'appui d'un chargé de mission, recruté par le SMBVAS pendant le congé de maternité de Mya BOUZID. Une sixième commune avait aussi initié ce travail.

Avec le recrutement, au 1^{er} février 2015, d'une Chargée de mission Culture du Risque, la démarche a pu être poursuivie sur l'année :

- 7 Plan Communaux de Sauvegarde finalisés (dont celui d'Eslettes),
- 3 Plan Communaux de Sauvegarde en cours de finalisation

Chaque PCS a demandé 6 à 12 réunions de travail avec la commune, ainsi qu'un important travail de préparation de l'animation de la prochaine réunion, et de rédaction entre chaque réunion. De la même manière, la finalisation du PCS, une fois le travail avec la commune terminé, demande lui aussi un travail conséquent de mise en page, cartographie, pagination, relecture et impression.



Avancement de la démarche PCS au 31.12.15

La chargée de mission Culture du Risque a, d'autre part, co-animé la présentation du PCS terminé aux **Conseils Municipaux** de 4 communes. Deux **réunions publiques** de présentation de PCS ont aussi été animées :

- l'une à Bouville, à destination des élus, agents et professionnels de la commune qui a réuni 35 personnes ;
- l'autre à Croixmare, à destination du grand public, qui a réuni 50 personnes.



Réunion publique à Croixmare en Octobre 2015 - Réunion publique à Bouville en Juin 2015

A l'issue de ces deux réunions, les communes ont fait le choix de créer des **Reserves Communales de Sécurité Civile**, et ont lancé un appel au volontariat. Le SMBVAS appuiera ces deux communes dans cette démarche sur 2016.

↳ Réseaux et Gestion de crise

En 2016, le SMBVAS a organisé deux réunions sur la gestion de crise et les réseaux.

La première avait pour objet la **gestion de crise sur route et sur la nouvelle autoroute A150**. Elle a réuni les gestionnaires de réseaux (Direction des Routes et ALBEA), la Gendarmerie, ainsi que les communes du périmètre de l'A150. Cette réunion d'échanges a permis d'aborder les différents événements perturbants pouvant survenir sur route et autoroute (intempéries, accidents de transport de matières dangereuses ou accidents de nombreuses victimes, etc.) et pouvant nécessiter une collaboration entre les gestionnaires et les communes. Il s'agissait aussi de favoriser une meilleure communication entre les différents acteurs de la gestion de crise. Ainsi, à la fin de cette rencontre, il a été convenu, par exemple, que les communes transmettent leurs numéros d'urgence aux gestionnaires, via le SMBVAS, collecteur de ces données, afin que ceux-ci les incluent dans leurs Plans d'urgence.

Le SMBVAS a ensuite rencontré un représentant d'ErDF sur la thématique de **l'impact des intempéries sur le réseau de distribution d'électricité**. Le SMBVAS s'est fait le relai auprès des communes d'une démarche de désignation d'un Correspondant Intempéries dans chaque mairie. Ce Correspondant formé par ErDF, aura pour rôle de guider les équipes d'ErDF qui seraient mobilisées sur le territoire de la commune lors d'une tempête, par exemple, et de les aider à prioriser les actions à mettre en œuvre.

↳ Exercice Départemental de Sécurité Civile

Le SMBVAS a d'abord été un relai important auprès des communes de son territoire, en les incitant fortement à participer. Ensuite, la chargée de mission Culture du Risque a été observatrice au sein d'un PCC communal pendant l'exercice. D'autre part, le SMBVAS a organisé un Retour d'Expérience sur le territoire, réunissant les 6 communes participantes. Ce travail a permis aux élus d'échanger entre eux sur les points positifs et les manques de leurs organisations respectives, mais aussi de partager de bonnes idées ou pratiques. Le SMBVAS a représenté les communes lors du REX préfectoral, organisé le 22 octobre.

↳ Mise à jour de la trame PCS

D'autre part, suite à un travail bibliographique ainsi qu'aux apprentissages de l'Exercice Départemental organisé par le SIRACED-PC de la Préfecture, la trame de Plan proposée par le SMBVAS a été mise à jour, avec notamment l'ajout du risque de « vent violent / tempête » et les fiches actions liées, l'ajout d'une partie sur le « Retour à la normale », ou encore d'une partie sur les Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE). Ces éléments supplémentaires seront proposés en 2016 aux communes ayant déjà finalisé leur PCS.

↳ Organisation d'une « Journée d'échanges sur la Culture du Risque : Se préparer et se souvenir »

En partenariat avec le Syndicat des Bassins Versants Saône Vienne Scie (SBVSVS), le SMBVAS a organisé une journée d'échanges sur la Culture du Risque, le 15 décembre 2015, à destination des élus des deux syndicats, mais aussi des animateurs de bassins versants voisins, des membres de la CLE du SAGE des 6 vallées, ou des services de l'Etat. Le SMBVAS est à l'initiative de cette journée, et a assuré toute l'organisation logistique (devis, intervenants), ainsi qu'une partie de l'animation de la journée.

Cette journée s'est divisée en deux parties :

- La matinée consacrée aux Plans Communaux de Sauvegarde et à l'intérêt des Exercices de Sécurité Civile, animée par le SMBVAS,
- L'après-midi consacrée aux Repères de Crues, animée par le SBVSVS.

Cette journée a connu un vrai succès puisqu'elle a réuni plus de 75 participants.



Visite des repères de crues de Quiberville dans le cadre de la Journée Culture du Risque le 15.12.15

La chargée de mission culture du risque a consacré environ 70% de son temps à ces actions (169,5 jours).

La coordinatrice a consacré environ 4% de son temps à cette action (9,5 jours).

5.3 Autres actions de culture du risque

↳ Réduction de la vulnérabilité

Cette action a à peine débuté en 2015 : une formation a été organisée par le Syndicat de Bassin Versant de la Pointe de Caux pour la coordinatrice et la chargée de mission « culture du risque » du SMBVAS.

Nous espérons pouvoir démarrer véritablement cette mission en 2016.

↳ Mise en place d'un sentier pédagogique

Le syndicat de bassin versant souhaite réaliser un parcours pédagogique sur le territoire de l'Austreberthe. Ce parcours fait partie intégrante des actions de communication développées dans le dossier de candidature du PAPI 2.

Ce projet va démarrer en 2016 en lien avec l'avancement de la maîtrise d'œuvre du CERT !.

6. SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES, ALERTE et GESTION DE CRISE

6.1 Surveillance des ouvrages

↳ Suivi réglementaire des ouvrages

Les arrêtés d'autorisation de réalisation des ouvrages au titre du code de l'environnement ainsi que la DUP prescrivent dans le cadre de l'exploitation des ouvrages de faire une visite technique trimestrielle.

En 2015 ont été réalisées seulement 2 visites semestrielles en raison d'une charge de travail encore exceptionnelle (juillet 2015 et fin décembre 2015). Ces visites consistent à réaliser un diagnostic visuel complet de l'ouvrage afin de repérer les anomalies (état de la végétation, tenue des remblais, état des canalisations, apparition de bétoires, etc.). Pour chaque ouvrage une fiche technique de visite est remplie. La visite dure environ 45 minutes par ouvrage. Cette visite permet également de vérifier l'entretien des ouvrages réalisés par une entreprise mandatée pour les zones qui ne sont pas pâturées.

Suite à ces visites, les travaux de réparation qui ont été engagés cette année sont les suivants :

- Curage du fossé aval de MP03-4,
- Réalisation d'une descente en béton en entrée de F_3 contre l'érosion en pied de talus
- Curage et recalibrage complet du fossé R_1,
- Reprise des grilles en fonte et confortement en béton du fossé ASV_1
- Curages partiels de R_2, R_3, Belga_1, Belga_2 et MP_01,
- Reprise de plantation de G13-5, MP_02a,
- Reprise de clôtures herbagères sur plusieurs sites (dégradation, accident de voiture sur L_3)
- Taille de haie sur une nouvelle acquisition à Barentin (Projet SAFER),
- Remise en état d'une paroi d'entonnement siphonide suite à une tentative de vol sur R_4 (déclaration en gendarmerie).



En plus des 6 bétoires assez visibles évoquées en 2014 sur les ouvrages S_2, L_1, F_4, Bv_01, R_3, et R_4, ont été repérés d'autres indices sur les ouvrages suivants: SiSA_10-3, MP_03-4 et MP_01b. L'indice de bétoire sur PP2-12 est à considérer dans le cadre de la reprise des travaux qui fera suite au contentieux.

En conclusion, sur les 50 aménagements structurants du syndicat, 10 ouvrages ont ou présentent un indice de bétoire avéré, soit 20% des ouvrages. Il devient urgent d'agir dans ce domaine. Cela sera amorcé en 2016.



↳ Suivi de l'entretien

Pour rappel en 2014, le patrimoine foncier du syndicat était constitué de 48 ouvrages hydrauliques, le mémorial de l'impasse du Glu et le terrain du « CERT ! » soit une surface totale de 36 hectares.

Pour l'année 2015, la gestion de ce patrimoine a été renforcée sur 2 actions :

La quasi-totalité des ouvrages ont été rendus pâturables,

Le marché d'entretien pour les zones non-pâturées est désormais confié à un prestataire unique.

Enfin, il a fallu intégrer la zone humide de la vallée située sur le terrain du « CERT ! » et commencer à réfléchir à un mode de gestion approprié de ce site.



Le chargé de mission ADTR a consacré environ 9 % de son temps à ces deux actions (24 jours).

↳ Surveillance par temps de pluie.

Après ou pendant les événements pluvieux importants (de plus de 20 millimètres dans les 24 dernières heures), le syndicat se rend sur les ouvrages de régulation afin de vérifier que ceux-ci fonctionnent correctement (débit de fuite non bouché, etc.). Une fiche de visite spécifique est renseignée et permet en parallèle d'avoir une meilleure connaissance du fonctionnement des aménagements.

Ces visites sont réalisées en interne par l'équipe du syndicat.

Les données pluviométriques sont obtenues en interrogeant les propriétaires de pluviomètres ou de pluviographes du bassin versant (DREAL, SIRAS, particuliers) et le nouveau système fonctionnel mis en place par le SMBVAS sur 2 barrages.

L'année 2015 aura été une année particulière. En effet, il n'y a eu qu'un seul épisode significatif de pluie contrairement aux années précédentes.

Lors de l'orage du 13 et 14 août 2015, environ 60mm de précipitations sont tombés en moins de 24 heures sur le bassin versant de manière hétérogène (type cellule orageuse d'été qui se déplace aléatoirement dans le ciel). Deux tournées sur le terrain ont été réalisées le 13 et le 14 août par l'équipe du syndicat. Hormis le débordement du fossé de transfert à Roumare et du bassin Pav1a, les ouvrages se sont peu ou pas remplis, on a dénoté surtout des problèmes de dysfonctionnements et saturation de réseaux pluviaux urbains et les traditionnelles coulées de boues provenant des cultures à pomme de terre, champs de lin et maïs.

Un avis de vigilance météo a été envoyé préalablement aux 31 communes.

Un questionnaire post-crise a également été envoyé pour recenser l'ensemble des désordres connus par commune.



L'ensemble de l'équipe a consacré 4.75 jours a cette action.

6.2 Gestion de crise / Alerte

Le syndicat souhaite avoir une meilleure connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin versant et souhaite faciliter la surveillance des ouvrages en cas d'évènements pluvieux importants (obligation réglementaire). Par ailleurs, le syndicat est en train d'amorcer une réflexion autour d'une politique d'alerte et de gestion de crise.

Afin de remplir ces objectifs le SMBVAS a équipé deux ouvrages en instruments de mesure. En 2013 **deux ouvrages (MP-03-4 et Si-Sa-10-3) ont ainsi été équipés :**

- d'un pluviographe,
- de deux capteurs de débit,
- de deux capteurs de pression,
- d'un dispositif de supervision à minima pour rapatrier les données et pouvoir les consulter en temps réel.

En 2015, le SMBVAS a surveillé le bon fonctionnement des appareils, suivi l'entreprise chargée de l'entretien préventif et téléchargé les données générées. 3 sorties de terrain ont été effectuées avec

l'entreprise. De **nombreux réajustements** ont été nécessaires. Une réunion de mise au point a été organisée avec CNS afin d'améliorer le fonctionnement des appareils ainsi que l'exploitation des données pour la suite.



L'ensemble de l'équipe a consacré 7,25 jours à cette action.

7. RISQUE INONDATION ET URBANISME

Pour mémoire, de la même manière que le volet agricole s'adresse aux aménageurs du territoire que sont les agriculteurs, le volet urbain s'oriente vers les aménageurs urbains publics ou privés.

Le bassin versant de l'Austreberthe, de par sa proximité avec Rouen, a une urbanisation assez importante concentrée dans les fonds de vallées. 1 200 habitations environ ont déjà été inondées, ce qui touche presque 10% de la population du bassin versant.

Le travail d'un stagiaire accueilli au sein du syndicat en 2009 sur l'évolution de l'occupation du sol sur les 30 dernières années montre que les constructions ont augmenté de 60% sur le bassin versant (soit 1 construction tous les 2 jours de 1973 à 2008).

L'imperméabilisation des sols se poursuit donc rapidement et il est plus que nécessaire de s'assurer que cette imperméabilisation sera « compensée » ou « réparée » avec un minimum d'impact afin que dans les zones où aucun ouvrage n'a été réalisé, la situation ne se dégrade pas et dans les zones où des ouvrages ont été réalisés, ceux-ci ne perdent pas de leur efficacité.

Par le biais d'un appui aux 31 communes, l'animateur urbain veille à ce que les nouvelles constructions n'aggravent pas la situation existante par rapport aux ruissellements et à ce que de nouvelles constructions inondables ne soient pas réalisées.

Ce volet est né il y a environ 12 ans et fait, depuis 11 ans, l'objet d'un temps plein au sein du SMBVAS.

Le volet urbain propose une intervention auprès des communes à 3 niveaux principalement :

- en donnant un avis technique sur la gestion des eaux pluviales prévue pour les nouveaux projets de construction et leur caractère potentiellement inondable ;
- en aidant au lancement et au suivi des schémas de gestion des eaux pluviales ;
- en aidant à la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme et les Schémas de cohérence territoriale.

7.1 Avis technique sur les projets de construction

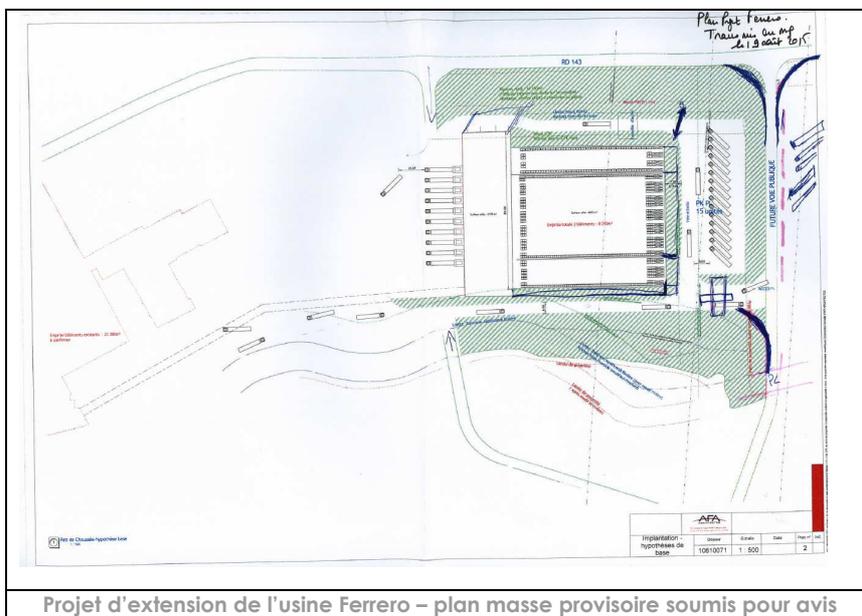
↳ Principes de base

Dans le but de ne pas aggraver la situation, l'animateur urbain propose une aide aux maires pour donner un avis sur la gestion des eaux pluviales des projets de construction. Le volet urbain tente, par cette action, de responsabiliser les aménageurs du territoire sur la gestion des eaux pluviales de leurs projets.

Tout d'abord, s'il existe une réglementation à ce sujet dans le PLU de la commune (Art.4 : limitation des rejets pour certains secteurs, dimensionnements, etc.), l'animateur urbain veille à ce qu'elle soit respectée.

De même, sur les trois communes de la Métropole, l'animateur urbain, en lien étroit avec le service Eau du Pôle de proximité Austreberthe Cailly de la Métropole, veille à ce que le règlement d'assainissement de la Métropole soit appliqué.

Si aucune réglementation ne cadre la gestion des eaux pluviales, le volet urbain se base sur le principe de non aggravation.



L'avis donné par le SMBVAS est techniquement cadré grâce aux documents produits par un groupe de travail mis en place par la DISE depuis fin 2002 (participation des services de l'Etat, l'AREAS et deux syndicats de bassins versants, SIBV Caux-Seine et SMBVAS) et actualisés en 2013 :

- une plaquette destinée aux aménageurs, rassemblant les préconisations sur la gestion des eaux pluviales de projets supérieurs à 1 ha ou de plus de 3 lots ;
- un guide abordant les aspects techniques de la gestion des eaux pluviales plus en détails ;
- une doctrine spécifique sur l'infiltration des eaux pluviales urbaines destinée aux instructeurs de la Police de l'Eau.

Cette Doctrine départementale cadrant l'infiltration des eaux pluviales urbaines, élaborée par un groupe de travail aussi piloté par la DISE (auquel le SMBVAS a participé), a été finalisée en 2013. Les principes de cette Doctrine sont les suivants :

- le choix de l'infiltration est à considérer en fonction de la place disponible dans le projet d'aménagement (plus la surface d'infiltration sera importante, plus l'ouvrage de gestion des eaux pluviales sera fonctionnel),
- une attention particulière doit être portée par l'aménageur à la qualité des tests d'infiltration à réaliser en amont, ainsi qu'à la préservation de l'infiltration durant le chantier (tassement par les engins de chantiers).

En complément, une plaquette validée par l'AREAS et la police de l'eau sur la gestion des eaux pluviales à la parcelle a également été réalisée par le SMBVAS en 2007.

Nouveauté 2015 : projets transmis pour avis par les Services instructeurs des intercommunalités

En 2015, les modalités d'instruction des nouveaux projets urbains au titre du Code de l'Urbanisme ont totalement changé par rapport aux années précédentes car le Bureau d'Autorisations d'Urbanisme de Pavilly, Service de l'Etat en charge de cette instruction sur l'ensemble du bassin versant de l'Austreberthe a disparu.

Ainsi, quelques communes bénéficient aujourd'hui du service du BAU de Rouen ; et pour la majorité des communes, plusieurs Communautés de Communes, ainsi que la Métropole Rouen Normandie, ont créé leur propre Service instructeur.

Le partenariat établi par le SMBVAS avec le BAU de Pavilly depuis la création du syndicat, afin d'être consulté sur les projets urbains a été automatiquement relayé par le BAU de Rouen.

De plus, le Président du SMBVAS a envoyé des courriers à la Métropole et aux Communauté de Communes concernées pour leur proposer un partenariat (sauf à la Com. Com. Caux Austreberthe, ayant déjà refusé en 2014 le partenariat ; Cf. détails dans les remarques ci-dessous).

Voici le détail concernant l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme sur le bassin versant de l'Austreberthe :

- Métropole Rouen Normandie pour les communes de Duclair, St Paër, St Pierre de Varengueville ;
- Communauté de Communes des Portes Nord Ouest de Rouen pour Anceaumeville, Eslettes, Fresquiennes, Pissy Pôville, Roumare et Sierville ;
- Communauté de Communes Yerville Plateau de Caux pour Motteville ;
- Communauté de Communes Caux Austreberthe pour Barentin, Emanville, Goupillières, Limésy, Pavilly, Sainte Austreberthe et Villers Ecalles ;
- Le BAU de Rouen pour les 14 communes restantes.

En 2015, le Président, accompagné de l'animatrice du volet urbain, a rencontré le service instructeur de la Communauté de Communes des Portes Nord Ouest de Rouen. Les autres collectivités doivent être rencontrées début 2016.

Concrètement, le partenariat proposé par le syndicat est le même qu'avec le BAU dans le passé. Le Service Instructeur consulte pour avis le SMBVAS dans le cadre de son instruction. Ce partenariat est explicité dans un Guide de bonnes pratiques réalisé en 2011, suite à la réflexion d'un groupe de travail piloté par la DISE, et auquel le SMBVAS a participé. Ce guide a permis de renforcer le partenariat. Le SMBVAS formule auprès du Service Instructeur une réponse synthétique, donnant d'abord les informations à disposition sur le caractère inondable du site (à partir d'une visite de terrain), puis émettant un avis technique sur la gestion des eaux pluviales prévue.

Ainsi des dossiers urbains ont été transmis pour avis par le BAU de Rouen, la Com. Com. PNOR, ainsi que la Métropole de Rouen (ici, le partenariat existe déjà, même avant une rencontre officielle) dans le cadre de l'instruction au titre du Code de l'Urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis d'aménager, permis de construire).

Pour les projets supérieurs à 1 ha, le SMBVAS est partenaire de la Police de l'Eau. Ainsi, des dossiers urbains ont été transmis pour avis par la Police de l'Eau dans le cadre de l'instruction au titre du Code de l'Environnement (procédures de déclaration uniquement en 2015).

Bilan 2015

Au total en 2015, l'animatrice du volet urbain a épaulé les communes du bassin versant sur 53 projets urbains (52 en 2014). Ces projets se répartissent de la manière suivante :

- 18 projets « importants » (20 en 2014), dont : 11 lotissements, 7 bâtiments agricoles,
- 35 projets de maisons individuelles.

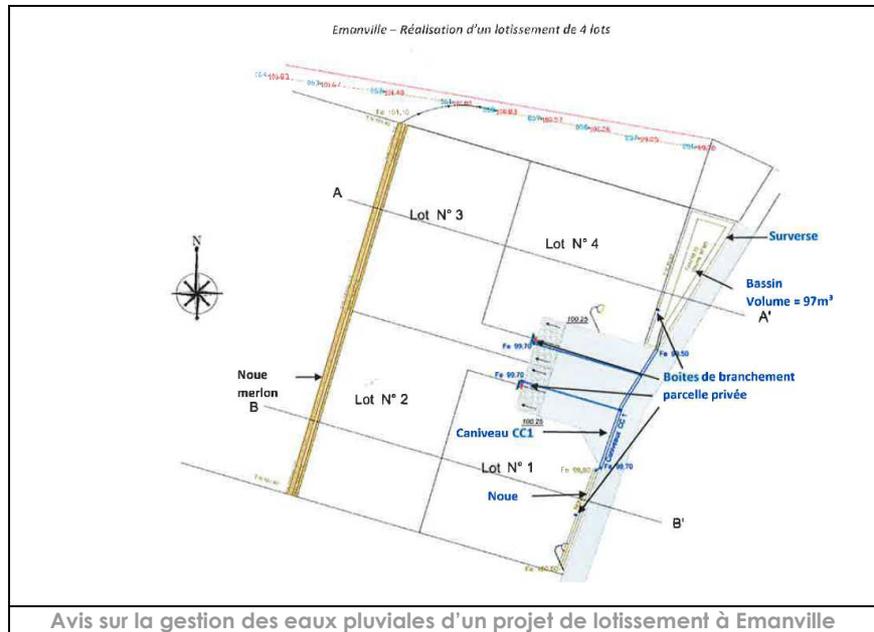
En 2015, il y a eu deux projets de lotissements cadrés par la nouvelle Doctrine départementale sur l'infiltration des eaux pluviales. Un petit lotissement de quatre lots (Emanville) validé par le syndicat pourra être cité comme exemple sur le sujet car il est prévu un bassin d'infiltration pour l'ensemble du

projet, dont la capacité d'infiltration a été mesurée par un test matsuo, et dont le temps de vidange a été calculé en prenant en compte uniquement les berges du bassin.

Par contre, à l'opposé, un lotissement de 45 lots est toujours bloqué par la commune de St Pierre de Varengueville, épaulée par la Métropole et le SMBVAS, car le choix d'infiltrer les eaux pluviales ne garantit pas que le dispositif sera efficace (pas de test matsuo au droit du bassin, pas de détail sur la vidange notamment).

D'autre part, deux projets soulignant une grande complexité de la thématique traitée par le volet urbain ont été suivis en 2015 (toujours en cours). Il s'agit de deux projets de constructions pour deux entreprises, en zone inondable par la rivière (Ferrero à Villers Ecalles, et Knauff à Duclair).

Tout d'abord, pour rappel, le SMBVAS n'a pas de rôle concernant la rivière étant donné qu'il existe un syndicat de rivière. L'appui du SMBVAS pour suivre ces projets est donc limité, mais il souhaite bien sûr participer à la concertation sur la thématique inondation, en appui aux communes.



D'autre part, même si les deux projets sont très différents (pas la même envergure, et pas le même niveau de risque inondation a priori), ils se rejoignent sur le fait que le diagnostic d'inondabilité des deux sites n'est pas disponible car le PPRI est en cours.

Nous soulignons ici la haute réactivité des acteurs de Ferrero qui ont réuni autour de la table l'ensemble des partenaires des syndicats et de la commune et des services de l'Etat, dans le cadre de plusieurs groupes de travail, et ce en amont des instructions.

Enfin, nous rappelons :

- que ce n'est pas parce qu'une zone est inondable qu'elle n'est pas constructible (Cf. PLU de Duclair cité dans la suite du rapport, et PPRI) ;
- mais qu'un bâti en zone inondable doit être adapté, dans le but de garantir la sécurité des biens et des personnes, et de ne pas aggraver les alentours ;
- ce bâti doit aussi compenser non seulement son impact sur le débordement de la rivière (diminution d'une zone d'expansion de crue) mais aussi la perte éventuelle d'une richesse écologique sur le site envisagé.

Difficultés rencontrées

Plusieurs problèmes de fond restent d'actualité, un autre est apparu en 2015 :

☛ L'absence totale de transversalité entre le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Environnement, et donc entre les deux procédures, a régulièrement montré les limites de la méthode encore en 2015, comme cela était déjà le cas les années précédentes.

Pour rappel, dans les faits, l'avis du SMBVAS au titre du Code de l'Environnement peut être sollicité alors que le Service Instructeur a donné un avis favorable au titre du Code de l'Urbanisme et que le chantier est déjà lancé voire terminé.

Ce problème majeur tend heureusement à s'atténuer grâce au pouvoir de la Métropole de Rouen (sur les trois communes concernées).

De plus, on peut saluer l'intervention d'un Maire du territoire pour contraindre un aménageur à mener en parallèle permis d'aménager et dossier Loi sur l'Eau d'un lotissement en 2015 (St Pierre de Varengueville).

☛ Concernant le travail avec la Police de l'Eau, en 2015, le syndicat a interpellé celle-ci par un courrier au sujet de nombreux chantiers urbains importants posant des problèmes. Une réunion a été organisée en DDTM et la Police de l'Eau a pris des engagements pour intervenir sur la non-aggravation du risque inondation par ces projets (contrôles envisagés notamment). De nombreuses questions restent cependant en suspens et une nouvelle rencontre est à prévoir.

☛ En ce qui concerne le territoire de la Communauté de Communes Caux Austreberthe (composé de 7 communes sur les 31 du bassin versant, dont les deux plus importantes), celle-ci dispose d'un service propre pour l'instruction des dossiers de permis depuis 2013, et, pour rappel, n'a pas souhaité poursuivre le partenariat mis en place entre le SMBVAS et le BAU les années précédentes.

Le syndicat subit donc depuis 2013 une forte régression : en effet, il n'existe plus de filet de secours pour suivre les nouveaux projets urbains sur 6 communes (la commune de Barentin n'étant déjà auparavant pas liée au BAU). Toutefois, la majorité des communes a associé directement le syndicat en 2015, comme en 2014 (relance commune par commune par l'animateur urbain par téléphone en 2015 sur le partenariat).

Consultation par les communes avant instruction

L'appui aux communes pour que les projets urbains gèrent leurs eaux pluviales sans aggraver la situation reste le plus efficace et le mieux accepté quand le maire associe directement le SMBVAS en amont des diverses instructions.

Pour rappel, en 2014, la Charte de partenariat intitulée *Risque inondation et Urbanisme*, élaborée par le syndicat et destinée aux communes, qui propose un service opérationnel de la part du SMBVAS construit notamment sur le principe de la concertation amont pour le suivi des nouveaux projets de construction, a été signée.

En 2015, des communes ont donc effectivement associé le SMBVAS en amont de projets urbains, mais on constate que malgré cette Charte, cela reste rare. Ceci est notamment dû au fait que beaucoup de Maires ont changé lors des élections, postérieures à la cérémonie de signature de la Charte.

En 2016, le syndicat s'est donné pour objectif de rencontrer les nouveaux Maires du territoire pour leur proposer la Charte de partenariat.

Suivi de la conception et de la réalisation

Partant du constat qu'une conception correcte des systèmes de gestion des eaux pluviales n'entraîne pas forcément une bonne réalisation par la suite, l'action du volet urbain s'étend aujourd'hui jusqu'à la phase chantier pour être réellement efficace. En effet, nous nous rendons compte, comme pour nos propres ouvrages, que sans présence du SMBVAS pendant cette phase, les résultats sont globalement mauvais, ce qui a pour incidence directe une aggravation de la situation sur le territoire.

En 2015, l'animateur urbain a effectué deux suivis de chantier : sur un lotissement de Fresquiennes, et sur un lotissement de Roumare.

Enfin, sur le cas particulier de la commune de Barentin, pour rappel, en 2014, l'animateur a recensé au moins six nouveaux projets urbains importants en chantier, dont la majorité n'avait pas fait l'objet d'une validation technique par le SMBVAS au stade des Dossiers Loi sur l'Eau, c'est-à-dire sur les grands principes de gestion des eaux pluviales.

Aussi, comme cela a été dit dans le paragraphe précédent, le syndicat a interpellé la Police de l'eau sur le sujet en 2015. En effet, pour rappel, la Police de l'Eau est l'unique partenaire du SMBVAS sur la commune de Barentin.

Cette partie de l'animation est particulièrement chronophage, et à optimiser impérativement, mais reste indispensable.

L'animatrice urbaine a consacré environ 60 % de son temps à cette action (157 jours).

7.2 Incitation à la réalisation et aide au suivi des schémas d'assainissement pluviaux

Principes de base

Sur le bassin versant de l'Austreberthe, la compétence « eaux pluviales urbaines » est restée communale sauf pour les 3 communes de la Métropole de Rouen Normandie (Duclair, Saint Paër et Saint Pierre de Varengueville). Chaque commune gère donc cette compétence de façon indépendante.

Le SMBVAS incite fortement les communes à se doter d'un schéma de gestion des eaux pluviales (SGEP). Un schéma d'assainissement pluvial communal ou intercommunal, appelé aussi schéma de gestion des eaux pluviales (SGEP), a pour but d'une part d'établir un diagnostic sur la situation existante en termes de gestion des eaux pluviales (dysfonctionnements), pour ensuite prévoir des aménagements afin d'y remédier. Les propositions peuvent également aider à améliorer la situation en prévoyant notamment la régulation des eaux pluviales urbaines en sortie de zone urbanisée.

D'autre part, cette étude doit pouvoir dire si les zones urbanisées et à urbaniser sont raccordables au réseau pluvial existant sur la commune et doit donner des éléments de dimensionnement pour les systèmes de gestion des eaux pluviales des futures constructions, toujours dans le but de ne pas aggraver la situation. C'est l'objectif de la dernière phase du schéma pluvial appelée « zonage » qui est une étape obligatoire mais qui reste rarement faite de façon satisfaisante en Seine-Maritime.

Sur ces deux premiers points, il serait intéressant que les bureaux d'études proposent différents scénarios permettant à terme de limiter le nombre d'ouvrages hydrauliques qui seront à gérer : en effet, chaque lotissement fait son bassin (voire plusieurs bassins) aujourd'hui. Le nombre d'ouvrages potentiellement mal conçus, mal réalisés, ou mal entretenus (et donc au final ne fonctionnant pas correctement) va être rapidement très important. Une réflexion d'ensemble (par quartier...) avec un ouvrage unique pour différents secteurs (déjà urbanisés et/ou à urbaniser) permettrait de réduire le nombre d'ouvrages. Ce principe a été discuté en 2010 dans le cadre de la réflexion sur le guide départemental pour ce type d'étude (voir ci-dessous).

Enfin, ce schéma est couramment utilisé également pour réaliser la carte du risque inondation, carte utilisée par la suite dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

Ces études sont des bases indispensables pour gérer correctement les eaux pluviales sur la commune. Elles permettent ensuite de donner les éléments adaptés à intégrer dans des documents réglementaires locaux (PLU / Zonage notamment).

Le volet urbain a donc pour mission d'inciter les communes à la réalisation de schémas pluviaux et de les aider à suivre les études.

Son conseil est cadré par un guide départemental réactualisé en 2011 (dans le cadre d'un groupe de travail auquel a participé le syndicat, avec l'AREAS notamment), donnant les grands principes du contenu du cahier des charges d'une telle étude. Ce guide est donc à adapter au contexte de la commune concernée (notamment en fonction de sa taille...).

Bilan 2015

En 2015, l'animateur urbain a continué à participer aux comités de pilotage techniques du schéma pluvial de Duclair (maîtrise d'ouvrage Métropole de Rouen), finalisé en fin d'année.

La carte du risque inondation de la commune de St Paër est également toujours en cours de réalisation en 2015, et suivie par le SMBVAS.

Sur le SGEP de Duclair, nous avons noté un point très positif concernant le zonage pluvial : il est adapté au contexte de saturation de la station d'eaux usées existante sur la commune, en autorisant un débit de fuite plus restreint que la référence départementale (passage de 2L/sec/ha à 1L/sec/ha).

D'autre part, nous rappelons une autre nouveauté très intéressante : une proposition de réglementation a été élaborée par le copil technique et le bureau d'étude pour la prise en compte du risque inondation dans le PLU en cours sur la commune, en adaptant les règles aux niveaux d'aléa inondation (cas de débordements de rivière uniquement). Ceci rejoint la philosophie des PPRi.

↳ Nous rappelons comme chaque année qu'aucun service d'assistance à maîtrise d'ouvrage n'a remplacé la DDTM pour ces études, ce qui les rend fastidieuses pour les communes, surtout en domaine rural.

↳ D'autre part, un bilan général fait par le syndicat en 2015 a montré que beaucoup de schémas pluviaux existants méritent amplement d'être réactualisés car certains ont déjà 10 ans d'existence. Par exemple, un échange a déjà eu lieu avec la Métropole sur le principe de prévoir en 2016 la réactualisation du SGEP de St Pierre de Varengueville, qui date de plusieurs années, et dans un contexte de forte pression foncière.

Par ailleurs, l'animateur urbain propose un appui technique aux maires qui réalisent des aménagements de gestion des eaux pluviales urbaines, notamment suite à la réalisation d'un schéma pluvial. En effet, on constate qu'une conception correcte n'entraîne pas forcément une bonne réalisation.

En 2015, l'animateur urbain n'a pas été mobilisé sur le sujet.

Globalement on constate que les travaux suite aux schémas pluviaux ont un coût non négligeable et ne font pas partie des priorités pour les communes rurales du secteur.

L'animatrice urbain a consacré environ 1,8 % de son temps à cette action (4,5 jours).

7.3 Aide sur le volet hydraulique des documents d'urbanisme

↳ Principes de base

L'animateur urbain a aussi pour rôle d'aider les communes à une meilleure prise en compte du risque d'inondation et de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme. L'objectif est d'obtenir des outils de type réglementaire pour limiter les nouvelles constructions en zone inondable et les conséquences de l'urbanisation sur les inondations. Les documents d'urbanisme sont un des outils à utiliser en ce sens.

Ce travail est capital dans la mesure où, si la gestion des eaux pluviales est correctement exigée dans un document de type PLU, elle devient incontestable et « fait loi ».

Pour rappel, la « doctrine » pour la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme, élaborée par le groupe de travail « pluvial urbain » piloté par la DISE en 2011, sert de base à ce travail d'animation afin d'intégrer aux règlements des futurs PLU du département des règles relatives à la gestion des eaux pluviales (en particuliers dans l'article 4 des PLU).

Par ailleurs, le réflexe par les communes d'associer le syndicat à l'élaboration de leur document d'urbanisme est par ailleurs l'un des objectifs de la Charte de partenariat entre le syndicat et les communes élaborée en 2014.

Bilan 2015

En 2015, l'animateur du volet urbain a été sollicité par 3 communes pour le suivi de l'élaboration de leur Document d'Urbanisme : il s'agit de Duclair, Motteville et Roumare, dans un contexte où ces outils doivent aujourd'hui être impérativement réalisés dans un délai imparti (Loi ALUR).

Le syndicat a aussi poursuivi son suivi des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) en cours sur le bassin versant.

Cet outil de planification territoriale est un levier important pour les thématiques traitées par le Volet urbain, à l'instar des PLU, en adaptant le contenu à l'échelle du SCOT :

- identification du risque inondation
- préconisations/règles de non aggravation du territoire par les nouvelles constructions

Ceci est d'ailleurs porté par le guide sur les SCOT élaboré par le Centre Européen de Prévention du Risque lié aux Inondations (CEPRI), auquel le SMBVAS a participé en 2014.

Concernant le **SCOT de la CREA**, le SMBVAS a participé à une nouvelle réunion des personnes publiques associées concernant le DOO (Document d'orientation et d'objectifs) en 2015. Au final, les thématiques portées par le volet Urbains du syndicat sont portées par le DOO, ce que nous avons salué car c'est une grande avancée pour la cohérence entre problématique Eau et Urbanisme, afin de limiter l'aggravation du risque inondation par les nouvelles constructions.

L'animatrice urbain a consacré environ 5 % de son temps à cette action (13 jours).

7.4 Application de la Charte sur le volet urbain

L'appui aux communes pour que les projets urbains gèrent leurs eaux pluviales sans aggraver la situation reste le plus efficace et le mieux accepté quand le maire associe directement le SMBVAS en amont des diverses instructions.

La compétence « pluvial urbain » étant restée communale (sauf sur la Métropole de Rouen), le SMBVAS a souhaité réaliser une Charte de partenariat entre les communes et le syndicat intitulée Risque Inondation et Urbanisme. Cette charte a pour but de clarifier les rôles respectifs du SMBVAS et du Maire dans le cadre d'un partenariat sur le suivi des nouveaux projets urbains, des schémas pluviaux et des documents d'urbanisme.

La charte a été rédigée en 2012, en concertation avec un comité de pilotage composé des partenaires du Volet urbain (il s'agit de la DDTM, du Département, de l'Agence de l'Eau et de l'AREAS) ainsi qu'avec le groupe de travail du syndicat composé de 9 élus du bassin versant, puis elle a été mise en forme avec le concours d'un prestataire spécialisé en communication.

Pour rappel, en 2014, la tournée des communes a été finalisée par le Président du SMBVAS, accompagné de l'animateur, pour présenter la Charte de partenariat : quasiment tous les Maires concernés ont été rencontrés. Une cérémonie « officielle » de signature de la Charte par les communes volontaires a été organisée par le syndicat et un Certificat d'adhésion a été réalisé par le secrétariat du syndicat pour l'occasion (20 communes signataires).

 En 2015, la Charte a été appliquée par des Maires qui ont consulté le SMBVAS en amont de projets urbains importants.

Toutefois, les nouveaux Maires du territoire doivent à nouveau être rencontrés en 2016 sur le sujet.

L'animatrice urbain n'a pas consacré de temps à cette action.

7.5 Suivi du PPRI

Le SMBVAS et l'ensemble des élus du territoire ont une forte attente vis-à-vis du PPRI qui, prescrit en 2001, devait apporter un certain nombre de réponses en termes de risque inondation sur le territoire.

Mais ce PPRI n'a pas vu le jour jusqu'à présent. La démarche d'élaboration du PPRI est relancée depuis 2011.

En 2015, le SMBVAS a participé à deux comités de pilotage techniques pilotés par la DDTM, maître d'ouvrage du PPRI.

De plus, le syndicat a aussi participé à un point téléphonique spécifique avec le bureau d'études organisé par la DDTM.

La phase 1.2. de caractérisation de l'aléa inondation est toujours en cours et de nombreux problèmes ont été soulevés par le syndicat, notamment :

- les largeurs impactées autour des talwegs (hors zones modélisées) sont de 50m, or pour des talwegs non évasés, nous portons depuis de nombreuses années le cadrage technique des bilans hydrologiques communaux qui propose une largeur de 25 mètres, soit deux fois moins (Source AREAS, référence issue d'une moyenne des largeurs mesurées lors d'épisodes pluvieux catastrophiques en Seine-Maritime) ;

- les divergences entre les cartes présentées en 2015 et les bilans hydrologiques communaux n'ont pas fait l'objet d'argumentation par le bureau d'études.

Enfin, pour rappel, en phase 1.1., le SMBVAS avait notamment émis un courrier d'avis qui mentionnait le problème que certains secteurs nouvellement urbanisés ou à urbaniser ne figurent pas sur les cartes, ni concernant la topographie, ni concernant les enjeux. Ceci n'a pas été réglé encore en 2015.

L'animatrice urbain a consacré environ 3 % de son temps à cette action (7,25 jours).

La coordinatrice a consacré environ 2,2 % de son temps à l'ensemble de ce volet (5,75 jours).

En 2016 sur le volet urbain, en plus de la poursuite des actions précédentes, sont prévues les actions suivantes :

- Organisation d'une visite des lotissements réalisés depuis une dizaine d'années et suivis par le syndicat, à destination des élus du territoire.

- Tournée des nouveaux Maires afin de leur présenter la Charte de partenariat sur le volet urbain du syndicat.

7.6 Suivi du projet d'Autoroute A 150 et du projet de voie ferrée LNPN

7.6.1 Construction de l'autoroute

Ce volet était essentiellement suivi par l'animatrice « gestion hydraulique des ruissellements et zones humides ». En raison de son absence à partir du mois d'avril, cette action a été redéployée au sein de l'équipe du SMBVAS.

Elle a consisté essentiellement en :

- visites du chantier fini et analyse des dysfonctionnements observés,
- rédaction de notes d'observation et de demandes de mesures correctives à l'attention du concessionnaire autoroutier,
- réunions de concertation pour la co-gestion de la zone humide attenante au site du CERT !

L'autoroute a connu un évènement ruisselant marquant lors de l'orage du 13 août qui a nécessité plusieurs rencontres avec Albea ainsi que l'ASIVA.

Par ailleurs, l'animateur ADTR fait partie du comité scientifique et technique de suivi de l'A150 qui a pour but de suivre les mesures mises en œuvre par le concessionnaire autoroutier sur le plan de la biodiversité et des milieux naturels. Il a donc participé à 3 comités. 2 des 21 mesures environnementales à réaliser concernent les mares et les zones humides.

L'ensemble de l'équipe a consacré 18 jours à cette action.

7.6.2 Aménagement foncier

Procédure

La procédure d'aménagement foncier est menée sous maîtrise d'ouvrage du Département de Seine Maritime. Le SMBVAS est associé à cette démarche qui touche 10 communes de son territoire sur un secteur qui a déjà été aménagé hydrauliquement par le syndicat et sur lequel des compléments en hydraulique douce sont nécessaires à l'échelle des exploitations agricoles.

Ainsi, le syndicat est intéressé par cette démarche pour quatre raisons au moins :

- s'assurer que les modifications du parcellaire n'entraîneront pas de modifications importantes du fonctionnement des ouvrages réalisés par le syndicat (sachant que dans certains cas, les zones inondables n'ont fait l'objet que de servitudes et que leur remise en culture, par exemple, pourrait être très problématique) ni d'aggravation du risque inondation. Il est important de noter que suite à l'aménagement foncier, la **taille des parcelles agricoles a été multipliée par 2 !**
- profiter du travail qui sera fait sur les aménagements connexes pour s'assurer que les problématiques d'érosion et de ruissellement locales (non gérées par les ouvrages de régulation dynamique) seront bien prises en compte, notamment tout ce qui concerne des actions qui auraient pu être portées par des agriculteurs (sachant qu'il sera très difficile pour le chargé de mission ADTR de refaire de l'animation agricole sur ce secteur après l'aménagement foncier car tout aura déjà été discuté) ;
- en tant que propriétaire foncier, le syndicat doit également « défendre » ses intérêts, être présent lors du classement de ses terres, vérifier que les redécoupages de parcelles ne nuisent pas au bon fonctionnement des ouvrages et utiliser autant que faire se peut cet outil pour échanger les parcelles qui lui sont peu utiles (par exemple autour de l'ouvrage « MP 03-4 ») et essayer en compensation d'obtenir des parcelles à proximité des futurs projets du syndicat (SBV Saffimbec tranche 1 notamment) ;
- plus directement utiliser cette procédure pour que la question du foncier soit facilitée pour les projets de la tranche 1 du sous bassin versant du Saffimbec (une convention sera signée avec la SAFER en parallèle dans ce but).

L'année 2015 a été l'année de finalisation de l'aménagement foncier.

L'essentiel des actions cette année a consisté à :

- élaborer les dossiers de demandes de subvention
- prévoir les délibérations nécessaires
- répondre aux nombreuses demandes des élus, agriculteurs et riverains sur les problèmes générés par l'aménagement foncier.
- préparer et participer à la réunion de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) afin de valider le projet finalisé,

Suite à l'aménagement foncier, le SMBVAS sera propriétaire de 6,5 ha de terres pour y réaliser essentiellement des aménagements d'hydraulique douce visant à prévenir l'érosion et la dégradation de la ressource en eau ainsi que des protections rapprochées d'habitations.

Un important travail de terrain a également été réalisé en 2015 et qui consiste à vérifier le bornage réalisé par le géomètre sur le parcellaire attribué au SMBVAS.

Le conseil Général prévoit d'inviter le SMBVAS et le SMBVCS pour une réunion de présentation du phasage des tranches de travaux des aménagements sous leur maîtrise d'ouvrage à la fin du premier trimestre 2016 afin de préciser le plan de financement des travaux et l'échéancier.

Il s'ensuivra une prise de possession des terrains en 2016 par le SMBVAS.

Procédure

Parallèlement, nous avons lancé les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à la réalisation de certains aménagements :

- BO-O6 au hameau de la Chapelle : agrandissement d'une mare et accompagnement amont et aval de l'écoulement
- MP-11 au hameau Saint Antoine : déviation des eaux vers un ouvrage du SMBVAS

Les travaux d'hydraulique douce prévus sont chiffrés plus finement par Environnement et Forêt dans le cadre du marché à bon de commande Hydraulique douce du syndicat.

Concernant l'ouvrage BO-06 :

Le Conseil Départemental a entrepris la réalisation d'un nouveau giratoire au niveau de la RD6015 à Bouville. Afin de permettre la vidange du nouveau bassin de gestion des eaux de voirie de cet aménagement, le SMBVAS a dû anticiper la réalisation de l'aménagement connexe BO_06, dit « la mare Bosc Ricard ». Non sans mal, ces travaux réalisés dans l'urgence permettent aujourd'hui de réduire la fréquence des inondations au niveau de la rue du Bosc-Ricard et de vidanger le bassin du giratoire. Ces travaux ont été confiés au chargé de mission ADTR à partir du mois de mai. Ce projet a nécessité beaucoup d'investissement compte tenu de la multiplicité des acteurs en présence (Direction des Routes, communes, exploitants) et des démarches en parallèles à effectuer (foncier, marché,...).



L'ensemble de l'équipe a consacré 124 jours à cette action.

7.6.3 Suivi du nouveau projet de voie ferrée Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN)

Le SMBVAS a été invité aux réunions de concertations techniques autour du projet de voie ferrée Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN), porté par SNCF Réseau : trois réunions ont eu lieu en 2015, ainsi qu'une réunion publique.

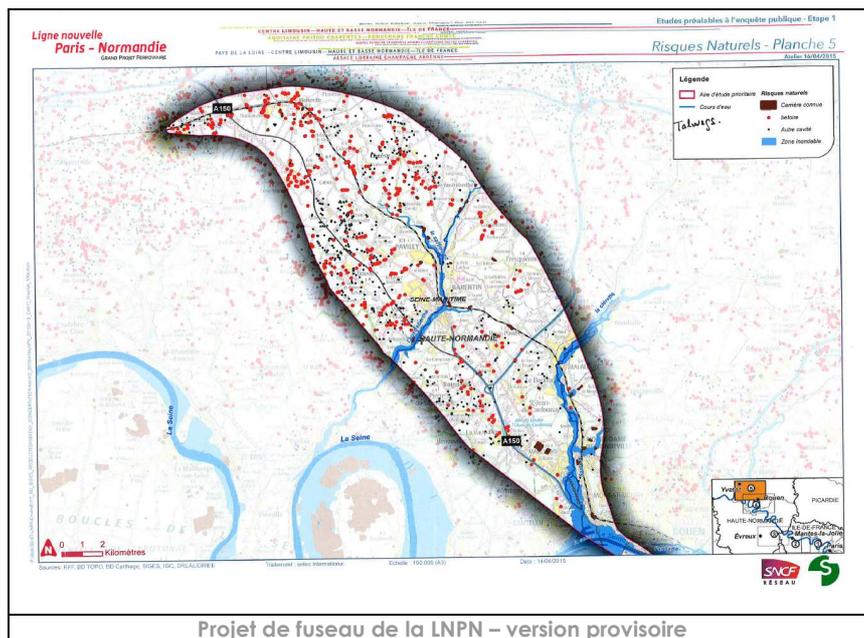
Le bassin versant de l'Austreberthe s'avère être littéralement traversé par le fuseau actuel pour le projet présenté en concertation (fuseau large qui est voué à s'amincir): 22 communes sur les 31 du bassin versant sont concernées ; avec 37 ouvrages hydrauliques structurants du SMBVAS dans le fuseau (sur la cinquantaine réalisée).

☛ Etant donné le contexte hautement sensible de notre bassin versant face aux inondations (TRI, PPRI prescrit), il nous paraît impératif qu'un projet sur la voie ferrée existante circulant sur le bassin versant de l'Austreberthe soit envisagé, ou même ré envisagé.

De plus, il nous paraît indispensable que tout élément porté par les responsables de ce projet, en faveur de la construction d'une voie ferrée nouvelle sur ce secteur, ou signifiant une impossibilité d'emprunter la voie ferrée actuelle soit explicité minutieusement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

☛ Enfin, pour rappel, la situation du bassin versant de l'Austreberthe s'est considérablement aggravée par la réalisation récente de la portion d'autoroute A150 (augmentation considérable des volumes d'eau de ruissellement vers l'aval par la nouvelle surface imperméabilisée créée), qui est incluse dans le fuseau de ce projet de voie ferrée.

L'animatrice urbain a consacré environ 1,7 % de son temps à l'ensemble de ce volet (4,5 jours).



8. LE RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

8.1 Conception des ouvrages du Saffimbec tranche 1

RAS dans l'attente de l'analyse coût bénéfice qui sera disponible en juin 2016.

8.2 Contentieux relatif à l'opération St Hélier Tranche1

Des malfaçons ont été constatées par le SMBVAS sur l'ouvrage PP2-12. Suite à ce constat, le SMBVAS a remis en doute la conformité de l'ensemble de la tranche 1 de l'opération « St Hélier ». Il a donc été décidé par le SMBVAS de lancer une procédure de contentieux en 2012 à l'encontre de l'entreprise de travaux VALERIAN, du cabinet géotechnique IMSRN et du maître d'œuvre SEEN pour malfaçons et oublis de pièces essentielles de l'ouvrage dont :

- une clé d'étanchéité qui avait été préconisée par le géotechnicien en amont du barrage PP 2-12 et qui n'a pas été réalisée,
- malfaçons dans la pose des canalisations de vidanges,
- etc.

L'année 2015 a été consacrée à la rédaction du recours en plein contentieux qui sera lancé en 2016 étant donné qu'aucune concertation à l'amiable n'a été obtenue avec les parties.

9. AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE RURAL

L'objectif de ce volet est d'amener l'ensemble du monde rural (agriculteurs et propriétaires) à intégrer les problèmes d'érosion et de ruissellement dans la gestion de leurs terres, en plus des autres considérations environnementales, agronomiques, économiques, etc.

Deux objectifs ont été fixés :

- cibler les actions d'animation sur les secteurs qui seront définis comme « prioritaires » ou « sensibles » afin de faire émerger des comportements ou des projets permettant de réduire les phénomènes de ruissellements et/ou d'érosion ;
- défendre le principe de non aggravation sur l'ensemble du bassin versant comme cela est fait sur le volet urbain et obtenir des comportements réflexes du type « j'aggrave donc je compense ».

Ce travail s'inscrit sur le long terme et en même temps est en permanence soumis à des changements, notamment de politique agricole, qui peuvent presque réduire à néant les efforts faits. Le syndicat reste inquiet de l'évolution du territoire agricole et la situation a plutôt tendance à s'aggraver.

Pour mémoire, le travail d'un stagiaire au sein du SMBVAS en 2009 portant sur l'évolution de l'occupation des sols des trente dernières années a notamment montré une disparition de 40% des prairies sur le bassin versant de l'Austreberthe. Les difficultés rencontrées par les éleveurs ne présagent rien de bon concernant le maintien des prairies restantes.

Plusieurs outils sont déjà à la disposition des agriculteurs, en fonction des problèmes rencontrés : travail sur les pratiques culturales, réflexion sur le parcellaire, petits aménagements hydrauliques, etc. Le syndicat s'appuie entre autre dans cette démarche sur la Chambre d'Agriculture, l'AREAS.

9.1 Opération de travaux d'aménagements d'hydraulique Douce

Pour rappel, la nouvelle stratégie du syndicat pour la mise en œuvre des aménagements d'hydraulique douce consiste à être à la fois maître d'ouvrage et maître d'œuvre des travaux en utilisant des fonds publics sur des parcelles privées. La Déclaration d'Intérêt Général (arrêté obtenu le 24 avril 2014) autorise le syndicat à réaliser ces petits travaux d'hydraulique douce de manière prioritaire sur les secteurs qui ont fait l'objet de Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce (PCAHD) et de manière ponctuelle sur le reste du périmètre du bassin versant en se basant soit sur les anciennes études ou sur l'expertise du syndicat.

Pour faciliter la réalisation de ces aménagements, le syndicat a fait le choix de fonctionner avec une entreprise de travaux spécialisée dans le cadre d'un marché à bon de commande s'échelonnant sur 4 ans.

BV du Saussay

Pour mémoire la première étude **PCAHD avait été faite sur le secteur du Saussay** en 2011-2012 avec un programme de travaux d'un montant de 262 000 € HT (composé de 57 fascines pour 1 770m de long, 46 haies hydrauliques pour 4 618m de long, 20 haies environnementales pour 3 200m de long, 6 talus de 851m de long, 14 mares et le maintien de 158 Ha d'herbage stratégique).

En reprenant contact avec des agriculteurs volontaires sur le secteur du Saussay, le syndicat a pu réaliser 4 nouveaux aménagements (voir détail tableau ci-après).

BV du Saffimbec

🔗 Bien que l'étude PCAHD du Saffimbec (décrite ci-après) ne soit pas encore terminée, afin de maintenir la dynamique des plantations sur le BAC de Limésy, le syndicat a continué à réaliser des plantations sur ce territoire en mars 2015, soit 12 nouveaux aménagements.

Au total en 2015, le SMBVAS a réalisé 16 aménagements d'hydraulique douce.

Le tableau ci-dessous récapitule les travaux réalisés en 2015 :

Secteur	Fascines	Haies (2 à 6 pieds/ml)	Mares
PCAHD Saussay	1 pour 15ml	3 pour 130ml	2
PCAHD Saffimbec	3 pour 65ml	9 pour 1730ml	0
Reste du BV	0	0	1
<i>Total</i>	<i>4 pour 80ml</i>	<i>12 pour 1860ml</i>	3



Le syndicat a également acquis une parcelle en herbe SAFER de 30ares au niveau de la Chapelle St Héliier à Barentin en vue de réaliser un aménagement hydraulique type noue, mare afin de protéger 3 habitations de la sente des Clémentins.

Le chargé de mission ADTR a consacré environ 5% de son temps à cette action (13 jours).

La coordinatrice a consacré environ 1,3 % de son temps à cette action (3.25 jours).

9.2 Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce et animation sur le BAC de Limésy

Etudes PCAHD

Pour rappel, en début d'année 2014, le SMBVAS avait missionné la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime pour mener à bien le PCAHD du Saffimbec, qui englobe le BAC de Limésy et une partie du périmètre de l'aménagement foncier de l'A150.

L'objectif de cette étude est d'identifier les problèmes d'érosion, ruissellement provenant des parcelles agricoles et d'apporter des propositions d'aménagements en conséquence qui tiennent également compte des objectifs en termes de préservation de la ressource en eau souterraine.

L'année 2015 aura permis de finaliser les rendez-vous avec les agriculteurs du BAC de Limésy hors périmètre aménagement foncier sur les 3 communes de Limésy, Auzouville l'Esneval et Saint Martin Aux Arbres, soit un total de 36 exploitants avec les enseignements suivants :

- les 36 exploitants rencontrés sont concernés par plus de 90 % des aménagements proposés sur l'ensemble des 3 communes,
- 38 % des propositions ont été acceptées sur le principe,
- 35 % des propositions nécessitent encore une réflexion de la part de l'agriculteur. Dans la plupart des cas, les exploitants reconnaissent qu'il y a un dysfonctionnement hydraulique à l'emplacement où l'aménagement est proposé. Cependant, les raisons invoquées le plus souvent faisant hésiter l'agriculteur sur la mise en place de l'aménagement sont la fréquence trop rare du phénomène, l'absence de zone sensible à l'aval, le manque d'implication des voisins cultivant en amont, l'emprise trop importante et la gêne occasionnée par l'aménagement,
- 14 % des propositions n'ont pas fait l'objet d'avis très tranché de la part des agriculteurs. Il s'agit pour la plupart de bandes enherbées (5 m de large) accolées à un aménagement proposé type haie ou fascine,
- 13 % des propositions ont été refusées. Les principaux motifs de ce refus invoqués par les exploitants sont la récurrence très faible voire nulle du dysfonctionnement observé, la mise en place déjà effective de solutions au problème, l'emprise et la gêne occasionnée par l'aménagement (problème d'accès aux parcelles notamment).

L'année 2015 aura également permis de réexpliquer la démarche aux nouveaux élus du territoire suite aux élections municipales de 2014.

Compte tenu du retard pris par l'enquête publique relative à la procédure d'aménagement foncier, il n'a pas été possible de commencer les rencontres avec les agriculteurs sur ce secteur et de finaliser l'étude cette année.

Animation BAC

Comme en 2014, le chargé de mission continue de travailler étroitement avec l'animatrice du BAC de Limésy, mais ce travail trouve ses limites.....

Le chargé de mission ADTR a consacré environ 7 % de son temps à cette action (18 jours).

Il a consacré par ailleurs 8 jours à de l'animation hydraulique douce hors périmètre du BAC.

La coordinatrice a consacré environ 1.3 % de son temps à cette action (3.25 jours).

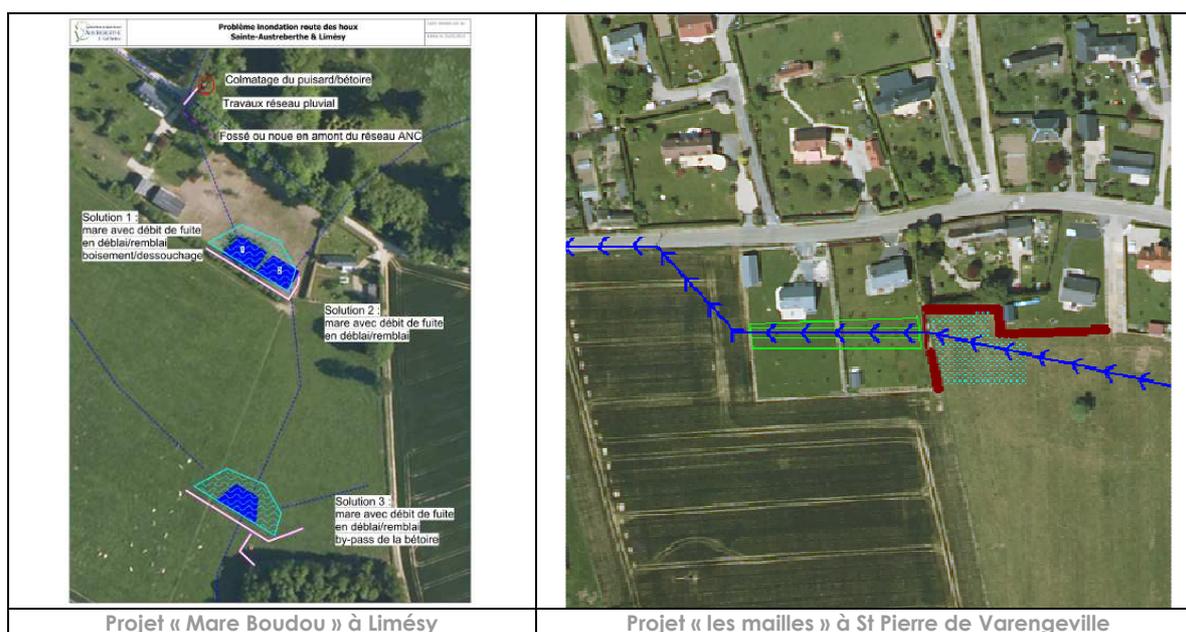
9.3 Résolution de points ponctuels

De manière générale, après chaque évènement pluvieux, le syndicat reçoit de la part des élus et des riverains, des demandes spécifiques liées à un problème d'inondation. Nous sommes également de plus en plus interpellés par les élus en cas de remblai conséquents.

Cette année à été riche en demandes ponctuelles en particulier suite à l'orage du 13 août 2015.

Commune	Affaire
Saint Pierre de Varengeville	Risque inondation suite à déboisement pour chasse privée
Saint Pierre de Varengeville	Les mailles, maisons inondées construites sur le chemin de l'eau en aval d'un impluvium de 100Ha !
Saint Paër	Chemin du Bois Groult : coulée de pomme de terre dans habitations, parcelle 5Ha 5% de pente
Roumare	Remblai de terre de 3000m3 à proximité talweg et RD67
Roumare	Remblai de terre de 1000m3 à proximité du barrage R_4
Pavilly	Projet maintien en herbe parcelle Douillet, investissement achat clôture lieu-dit l'Enfer, Remblai de 1000m3 de terre dans un talweg, intervention de la DDTM+huissier
Hugleville en Caux	
Fresquiennes	2 habitations : inondation garage sous sol + terrain, en aval de 6Ha de culture
Cideville	Problème d'écoulement des eaux en aval d'un ouvrage de la Direction des routes
Cideville	Contentieux entre la CCCA et 1 exploitant pour perte de récolte sur lin
Butot	1 habitation : inondation de la propriété et garage en sous sol,
Limésy	Bétoire de Neufmesnil, risque inondation et effondrement voirie
Limésy	Mare Boudou, inondation voirie, portail, terrain et bétoires, BAC de Limésy
Le Saussay	Mare avec berge qui s'effondre, risque pour la RD et mur d'une maison
Sierville	Projet de création de la mare Si 9-2
Limésy	Ferme Laignillon, problème de salubrité
Bouville	Les lfs, remblai de 5000m3 de terre gravats sur 1 terrain à proximité d'habitations !

L'affaire des Mailles à St Pierre de Varengeville est l'affaire qui nous aura le plus sollicité cette année. Il s'agit de proposer un aménagement du type noue élargie dans une prairie pour dévier les eaux de ruissellements qui inondent 3 habitations. Nous buttons pour l'instant sur l'acceptation du projet par les propriétaires de l'herbage.



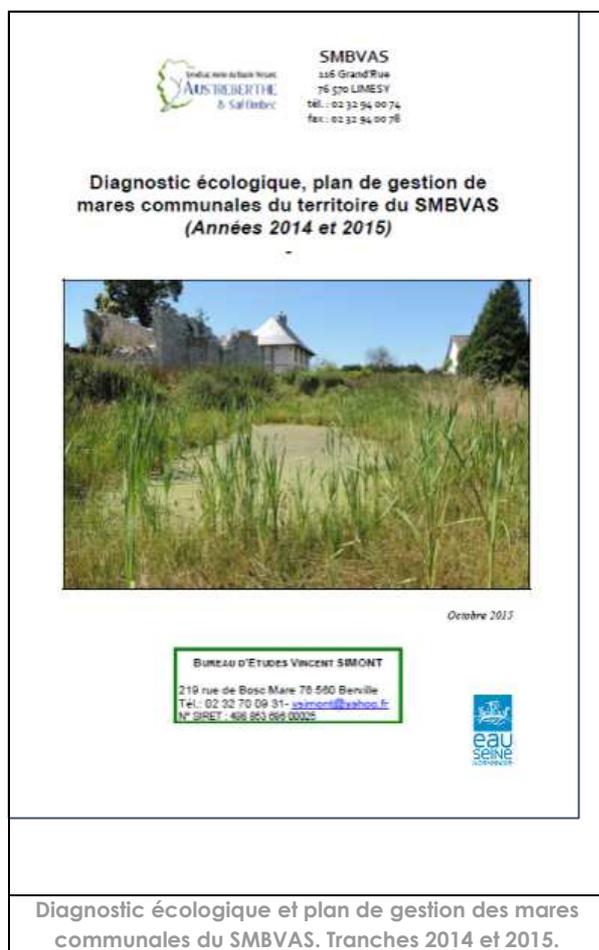
Le chargé de mission ADTR a consacré environ 6.9 % de son temps à cette action (18 jours).

La coordinatrice a consacré environ 1.4 % de son temps à cette action (3.75 jours).

9.4 Plan de réhabilitation des mares

Deux stages réalisés par Pauline Garcia en 2012 et Camille Godron en 2013 ont permis de recenser les mares situées sur le bassin versant de l'Austreberthe. Le recensement a permis d'évaluer à 630 le nombre total de mares présentes sur le territoire, soit environ 3 mares/km².

Le SMBVAS souhaite redonner aux mares de son territoire une capacité d'accueil de la biodiversité. Pour ce faire, le SMBVAS a lancé en 2012 le projet « Donnons vie aux mares ». L'orientation choisie par le SMBVAS est de s'appuyer sur un réseau de mares communales exemplaires en termes de gestion et réhabilitation propices au développement d'écosystèmes diversifiés et équilibrés. Pour cela, les élus sont accompagnés dans une démarche de revalorisation écologique de leur mare communale par le SMBVAS : diagnostics, travaux, suivi, pédagogie sont au programme.



🌿 Diagnostics écologiques

Réalisation de diagnostics faune-flore réalisés sur :

- 9 mares communales (Hugleville en Caux, Emanville, Saussay, Goupillières, Cour du Mont à Duclair (2), Ectot l'auber, Auzouville l'Esneval (2)),
 - 3 Mares du SMBVAS (Pavilly, Ectot l'Auber, Paulu).
- Les résultats des diagnostics ont fait l'objet d'un rapport de présentation. Ces résultats, ainsi que les propositions de gestion et des travaux ont présentés aux élus de la tranche 2015.

La chargée de mission a suivi de près cette phase de diagnostic et participé à la proposition des actions à mettre en place. Elle a aussi été chargée de l'organisation des réunions de présentation.

🌿 Sorties pédagogiques

Des animations pédagogiques ont été organisées avec CARDERE dans le cadre des sorties scolaires des élèves de CM1 et CM2. Les animations ont eu lieu sur les mares étudiées dans le cadre du plan mares ou sur des mares du SMBVAS. La chargée mares s'est occupée de l'organisation auprès des établissements scolaires et CARDERE et a participé

aux animations pédagogiques auprès des 5 écoles : Ecole de Bourdainville, Ecole d'Auzouville l'Esneval, Ecole de Goupillières, Ecole d'Ancretiéville Saint Victor, Ecole d'Emanville et la MJC de Duclair.



Animations pédagogiques avec CARDERE

Formation

Formation des animateurs du SMBVAS par CARDERE aux outils pédagogiques sur les mares afin de pouvoir animer des sorties en autonomie pour la suite. L'animatrice mares s'est chargée de l'organisation et a participé à la formation.



Formation des animateurs du SMBVAS à l'utilisation du classeur pédagogique « A vos mares ! »

Travaux

Deux mares de la tranche 2014 ont fait l'objet de travaux de réhabilitation. La mare communale d'Hugleville en Caux a été entièrement curée et la mare d'Emanville a fait l'objet d'un reprofilage des berges. Des travaux vont démarrer début 2016 sur les mares de la MJC de Duclair. En amont des travaux, plusieurs visites de terrain se sont avérées nécessaires afin de :

- Réaliser des sondages à la tarière et des mesures afin d'estimer curage les volumes de vase à curer ou des mouvements de terre à prévoir,

- Rechercher des agriculteurs situés à proximité des chantiers pour la reprise des produits de curage et réduire ainsi les coûts
- Réalisation des demandes de devis
- Accompagner l'entreprise chargée de travaux
- Travailler en concertation avec les élus pour leur faire valider le projet et les montants des travaux.



↳ Lancement de la tranche 2016

Nous avons répondu à l'appel à projets de la Région Haute-Normandie « Biodiversité ordinaire et continuités écologiques ». Des nouveaux financements de la Région vont s'ajouter pendant 3 ans aux subventions de l'Agence de l'Eau. Cette nouvelle aide va nous permettre d'agir aussi sur des mares privées. Dans ce cadre nous avons lancé un appel à projets de réhabilitation écologique des mares privées et des mares communales. Une plaquette et une affiche ont été adressées aux mairies du territoire. L'objectif est de pouvoir diagnostiquer et valoriser à minima 6 mares/an (3 mares communales et 3 mares privées). En plus de ces éléments qui seront relayés par les mairies auprès de la population, et sur la base du recensement des mares effectué en 2012 et 2013, nous avons contacté des propriétaires privés des mares pour présenter la démarche. Pour cela nous avons choisi des mares patrimoniales dans des contextes favorables à la biodiversité et entourées d'un réseau de mares. Dans ce cadre un marché à bons de commande a été lancé afin de recruter un prestataire chargé des diagnostics, plans d'action, suivis écologiques et animation des réunions publiques d'information. L'animatrice s'est chargée de la rédaction de l'appel à projets, du lancement de l'appel à projets, de la recherche des mares potentielles, du contact des propriétaires privés et des visites de terrain pour présenter la démarche aux intéressés, ainsi que de la rédaction du cahier des charges pour l'appel d'offres.



↳ Autres

- Accompagnent CPIE Cotentin chargé du suivi de mares par l'OBHN sur une dizaine de mares du territoire.

- Participation à l'élaboration du PRAM (Programme Régionale d'Amélioration des Mares)
- Participation à la réalisation de la nouvelle brochure du CAUE sur les mares

👉 A venir en 2016 :

- Travaux de réhabilitation des mares de la MJC de Duclair, Mare SMBVAS à Ectot L'Auber, mare communale de Goupillières, mare communale d'Auzouville l'Esneval et mare d'Ectot l'Auber.
- Création de deux nouvelles mares sur des terrains appartenant au SMBVAS : au Paulu et au CERT !
- Sur les communes dont les mares ont fait l'objet de travaux, des réunions publiques d'information destinées aux riverains et propriétaires privés des mares sont prévues au printemps 2016. Ces réunions auront un but pédagogique. Une sortie de terrain est envisagée à cette occasion.
- Une formation des cantonniers à la gestion différenciée est prévue en 2016. Les communes ciblées en priorité sont celles dont les mares ont fait l'objet d'un diagnostic avec des préconisations de gestion.

PLAN MARES		Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
T1/T2	Remarques/réunion									
	Réunions élus									
	Tvx Emanville									
	Tvx Ectot									
	Tvx Goupi									
	Panneaux									
T3	Lancement marché									
	Rémise des offres									
	Analyse des offres									
	Lancement du marché									
	Plaquette AAP									
	Date limite de réponse									
	Choix des mares									
Animations 2016	Envoi des courriers									
	Relances									
	Animations									
	Formations (C+E)									

Planning « Donnons vie aux mares » 2016

Le chargé de mission ADTR a consacré environ 9 % de son temps à cette action (23,5 jours).

L'animatrice SAGE a consacré environ 18,5 % de son temps à cette action (48 jours).

La coordinatrice a consacré environ 6 % de son temps à cette action (14,75 jours).

9.5 Avis sur projet de retournement d'herbage

Compte tenu de l'importance de l'herbe et des transformations rapides de l'agriculture (arrêt de l'élevage ...), en 2015, l'Etat a franchi une étape en réglementant tous les retournements d'herbage en Seine-Maritime.

Un arrêté préfectoral datant de décembre 2014 demande en effet aux 4400 exploitations du département de faire une demande écrite préalable pour tout projet de retournements d'herbage à la collectivité compétente (en l'occurrence ici le SMBVAS), dès lors que l'herbage n'entre pas dans une rotation.

L'objectif de l'arrêté préfectoral est de permettre le dialogue entre l'agriculteur, la collectivité, faire prendre conscience des enjeux et proposer des mesures compensatoires si besoin. En l'état l'arrêté

n'exige pas que l'agriculteur respecte l'expertise menée par la collectivité mais instaure une commission consultative.

En 2015, nous avons eu à traiter 19 demandes qui nécessitent :

- 1 à deux rencontres avec l'agriculteur sur le terrain,
- 1 déplacement seul sur le terrain,
- 1 rédaction de fiche d'avis,
- Le suivi de la mise en place des mesures compensatoires.

Les avis sont transmis directement à l'exploitant par courrier avec en pièce jointe :

- La carte de localisation
- La carte des parcelles, axe de ruissellements, enjeux et prescriptions à maintenir ou réaliser
- Une fiche d'expertise
- La fiche technique sur les bétouires réalisée cette année avec le concours de la Chambre d'Agriculture
- L'arrêté préfectoral du 24 janvier 2012 sur les bétouires

<p>Projet retour à l'élevage Cantrel Hervé - Pavilly</p> <p>Carte établie par au Editeur de l'avis: 03/09/2015</p>	<p>Projet retour à l'élevage Cantrel Hervé - Pavilly</p> <p>Carte établie par au Editeur de l'avis: 03/09/2015</p>	<p>ANNEXE 2 : Fiche d'expertise au titre de la détermination d'un bétouire</p> <p>En application de l'arrêté préfectoral du 31/12/2011 relatif à la mise en œuvre progressive de la destruction de prairies</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">N° PACAGE N° PAC N° PAC</th> <th rowspan="2">Commune</th> <th rowspan="2">Egale</th> <th rowspan="2">Description</th> <th rowspan="2">Niveau de risque</th> <th rowspan="2">Statut de la parcelle</th> <th colspan="2">Date de la demande</th> <th colspan="2">Statut de la parcelle</th> <th rowspan="2">Statut de la parcelle</th> </tr> <tr> <th>03/09/2015</th> <th>03/09/2015</th> <th>03/09/2015</th> <th>03/09/2015</th> <th>03/09/2015</th> <th>03/09/2015</th> <th>03/09/2015</th> <th>03/09/2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3</td> <td>Pavilly</td> <td>03/09/2015</td> <td>Herbage par aléas par 4 pages</td> <td>Fort</td> <td>Fort</td> <td>1,8</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Pavilly</td> <td>03/09/2015</td> <td>Herbage par aléas par 4 pages</td> <td>Fort</td> <td>Fort</td> <td>2,5</td> </tr> </tbody> </table>	N° PACAGE N° PAC N° PAC	Commune	Egale	Description	Niveau de risque	Statut de la parcelle	Date de la demande		Statut de la parcelle		Statut de la parcelle		Statut de la parcelle		Statut de la parcelle		Statut de la parcelle	03/09/2015	03/09/2015	03/09/2015	03/09/2015	03/09/2015	03/09/2015	03/09/2015	03/09/2015	3	Pavilly	03/09/2015	Herbage par aléas par 4 pages	Fort	Fort	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	3	Pavilly	03/09/2015	Herbage par aléas par 4 pages	Fort	Fort	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
N° PACAGE N° PAC N° PAC	Commune	Egale							Description	Niveau de risque	Statut de la parcelle	Date de la demande		Statut de la parcelle		Statut de la parcelle																																													
			03/09/2015	03/09/2015	03/09/2015	03/09/2015	03/09/2015	03/09/2015				03/09/2015	03/09/2015																																																
3	Pavilly	03/09/2015	Herbage par aléas par 4 pages	Fort	Fort	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8																																													
3	Pavilly	03/09/2015	Herbage par aléas par 4 pages	Fort	Fort	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5																																													
Carte de localisation	Carte des aménagements	Fiche d'expertise																																																											

Le bilan de ces avis est en annexe.

Le chargé de mission ADTR a consacré environ 9.4 % de son temps à cette action (24.5 jours).

La coordinatrice a consacré environ 1 % de son temps à cette action (2.5 jours).

9.6 Animation du 2ème pilier de la PAC, PAEC de l'Austreberthe

Pour rappel, l'avant-projet du PAEC de l'Austreberthe avait été retenu à la fin d'année 2014 par le Conseil Régional, nouvelle autorité de gestion.

Compte tenu de la nouveauté du dispositif et des nombreuses incertitudes, le syndicat n'a pas fait la promotion de ce dispositif aux 350 exploitants. Nous nous sommes contentés du minimum, à savoir rencontrer une dizaine d'agriculteurs.

Avec 0 contrat engagé cette année, la mise en place et l'animation du PAEC est un échec. Etant donné le temps et l'énergie nécessaire à ce type de projet et compte tenu de la lourdeur administrative de ce dispositif, du faible intérêt des agriculteurs sur ce secteur et des tâches plus prioritaires du chargé de mission au syndicat, le SMBVAS ne souhaite pas renouveler l'expérience en 2016.

Cette démarche a été faite en étroite collaboration avec l'animatrice du BAC de Limésy de la Communauté de Communes Caux Austreberthe. Cette structure prévoit de porter seule l'animation des PAEC pour l'année 2016.

Le chargé de mission ADTR a consacré environ 4.4 % de son temps à cette action (11.5 jours).

La coordinatrice a consacré environ 1 % de son temps à cette action (2 jours).

10. COMMUNICATION, ECHANGES, GROUPES DE TRAVAIL

Dans cette rubrique, nous ne reprenons pas toutes les actions de communication qui ont été faites dans le cadre de l'ASYBA et qui sont traitées dans la première partie de ce rapport.

10.1 Communication et échanges

Un certain nombre de documents de communication ont été créés en régie cette année notamment :

- Invitation journée Culture du risque ; 15 décembre 2015,
- Accueil d'étudiants (BTS GPN) et de professeurs en formation continue ;
- Affiche SAGE,
- Plaquette PCS pour les Maires ; distribuée à tous les Maires des communes de notre territoire, cette plaquette a pour mission d'être un pense bête sur les plans communaux de sauvegarde et comment gérer la crise en bref. Cette plaquette a pour but d'inciter les Maires de notre territoire à élaborer leur PCS avec notre collaboration,
- Invitations PCS pour la Mairie de Croixmare (6 propositions),
- Journal Inf'Eau N°4 ; depuis novembre 2010, le SMBVAS n'avait pas fait reparaitre de journal d'informations sur ses activités. Voilà chose rectifiée ; le nouvel « Inf'Eau sort en décembre 2015 ». Il va être édité à 18 000 exemplaires à destination des habitants du territoire, professionnels comme particuliers et des collectivités. Il sera distribué par le biais d'une collaboration avec les élus de notre territoire avec leur bulletin municipal de fin d'année 2015 ou début d'année 2016 selon les communes. Les 4 thèmes exposés sont les mares, la culture du risque, le nouveau projet du SMBVAS le CERT! Et pour finir les nouveaux moyens de communication du SMBVAS (Site Internet, pages Facebook et Twitter),
- Panneaux mares ; pour illustrer les mares communales « soignées » par le SMBVAS, pour informer le grand public et leur donner des informations en bref afin de les sensibiliser,
- le SMBVAS a organisé une manifestation gratuite visant à attirer le grand public et les élus pour faire connaître le nouveau projet du SMBVAS et son lieu à l'occasion de la fête de la nature. L'équipe du SMBVAS y a proposé un goûter, de nombreux jeux ludiques pour les enfants accompagnés de leurs parents, afin de les sensibiliser sur notre démarche, la prévention du risque, la sensibilisation aux milieux naturels, etc.... A cette occasion de nombreux documents ont été élaborés : affiches, invitations, règlement du concours de dessin, diplôme, etc....

10.2 Communication numérique

📍 Site internet

En 2012, le syndicat a refait intégralement son site internet www.smbvas.fr afin de mieux communiquer.

En 2013, les mises à jour sur le site du SMBVAS ont essentiellement été assurées par la chargée de mission « gestion hydraulique des ruissellements ».

En 2014, suite à des bugs répétés, il s'est avéré que notre hébergeur était obsolète et qu'il était nécessaire de refaire entièrement le site. Nous avons donc réalisé cette refonte en interne.

Début 2015, le nouveau site Internet du SMBVAS a été mis en ligne. Depuis, il est très régulièrement mis à jour ; les internautes peuvent y retrouver les informations concernant le SMBVAS, mais aussi tous les conseils, les actions et les manifestations de la structure.



Page d'accueil du site www.smbvas.fr

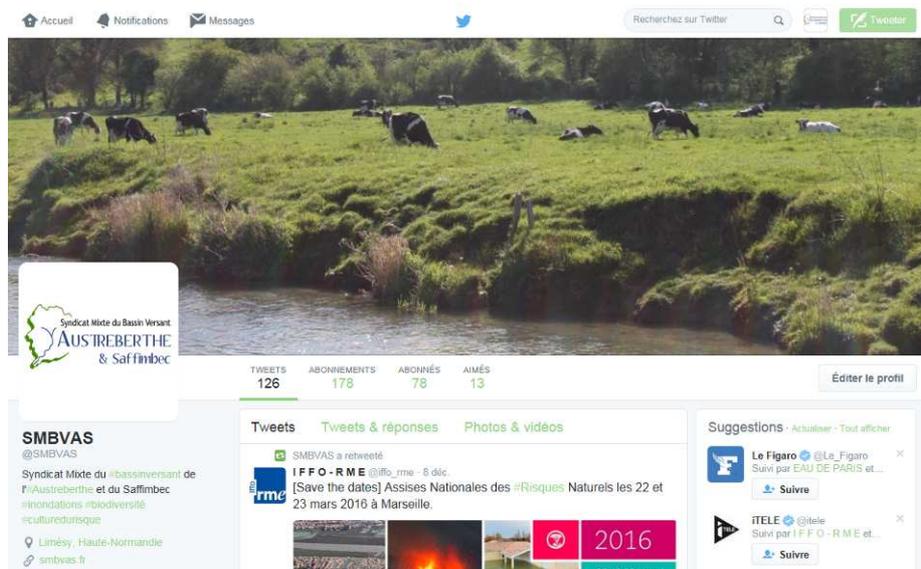
Le nouveau site Internet du SMBVAS a été mis en ligne début 2015. Depuis, il est très régulièrement mis à jour ; les internautes peuvent y retrouver les informations concernant le SMBVAS, mais aussi tous conseils, les actions et les manifestations de la structure.

📍 Création et animation du compte Twitter du SMBVAS (@smbvas) et facebook

En mai 2015, la Chargée de mission Culture du Risque a créée, et anime depuis, la page Twitter du SMBVAS. L'objectif de cette page est de toucher un plus large public, et de donner de la visibilité aux actions quotidiennes du SMBVAS.

Une page Facebook du SMBVAS a été créée pour encore plus de visibilité. Ces nouveaux outils de communication nous permettent de rester proches de nos interlocuteurs.

Enfin, une page Facebook CERT ! a également été lancée pour donner de la visibilité à notre nouveau projet, et afin que les personnes qui le souhaitent, puissent suivre l'évolution du projet et par la suite être au courant rapidement des actions menées.



Page Twitter du SMBVAS - @smbvas

L'ensemble de l'équipe a été mobilisé autour de cette problématique pour un total de 50 jours.

10.3 Evènements hors syndicat

Notamment :

- Participation au groupe de travail départemental sur l'infiltration des eaux pluviales urbaines initié par l'AREAS en 2015 avec un projet de tests sur des ouvrages existants. Le SMBVAS a participé à une réunion de comité de pilotage de ce projet en 2015 ; de plus, parmi les sites choisis par l'AREAS, figurent des noues d'infiltration pour un lotissement privé sur la commune de Bouville, lotissement suivi à l'époque par le syndicat.
- Participation au groupe de travail de l'AREAS sur la culture du risque
- Participation à un projet en cours de création d'un observatoire sur l'évolution des prairies en Haute Normandie piloté par l'AREAS.

Ces temps ne sont pas distingués dans le suivi mais sont ventilés en fonction des thématiques.

11. COORDINATION ET AUTRES

11.1 Autres missions de la coordinatrice

D'autres missions ont été réalisées en 2014 par la coordinatrice. Il s'agit de missions de coordination diverses principalement.

- La coordination au niveau financier et budgétaire assurée en collaboration avec la secrétaire comptable du syndicat, en lien étroit avec la trésorerie et les financeurs. Ce travail correspond à la recherche de financements (établissement / visa des dossiers de subvention), d'élaboration du budget du syndicat, de suivi régulier du budget et de la trésorerie, de contact avec les banques dans le cadre des emprunts et de la ligne de trésorerie notamment, avec points financiers sur les dossiers en cours

avec la secrétaire comptable permettant d'établir le lien indispensable entre la partie technique et la partie administrative.

➤ La coordination du volet administratif correspond principalement à des points faits avec la secrétaire comptable sur la partie purement administrative des missions (tri, archivage, organisation, etc.). Cette partie intègre également les points faits sur la mission ACMO de la secrétaire comptable.

De même, la coordinatrice a consacré du temps à des actions diverses. Ces actions sont très variables (installations informatiques, courrier, rangements divers, etc.).

➤ Comités syndicaux : ce volet comprend la rédaction des rapports de présentations et des comptes rendus de bureaux et comités syndicaux, la préparation de ces réunions et la présence aux réunions.

➤ Recrutement et entretiens :

Les recrutements font également partie du rôle de la coordinatrice mais peuvent être également menés par d'autres collaborateurs : en 2015 a eu lieu le recrutement d'une chargé de mission PCS.

Un temps important a été consacré à la gestion administrative de l'agent en arrêt maladie incluant le lancement d'une procédure de recrutement qui n'a pas abouti et qui a été relancée en fin d'année.

Ce temps est également dédié à la réalisation des entretiens de milieu et fin d'année (deux par personne et par an).

➤ Les réunions internes correspondent aux réunions d'équipe.

La coordinatrice a consacré environ 11 % de son temps à cette action (28.5 jours).

11.2 Formation et colloques

L'équipe a consacré quelques jours à des formations et colloques :

- Colloque sur la Gestion des eaux pluviales, Agglomération du Douaisis ;
- Réunion technique Eaux pluviales urbaines, OTHU-GRAIE-Lyon ;
- Formation sur l'Hydrologie karstique par l'AREAS à Pavilly (BAC de Limésy) ;
- Formation sur la gestion des zones humides organisée par l'AESN et Marais de Sacy ;
- Sociologie des organisations, M. Cortinovic SMBVAS ;
- Le changement climatique DRAFF _ ESITPA Mont Saint Aignan ;
- Formation communication AESN ;
- Formation au concours d'ingénieur territorial ;
- Formation IFFO-RMé : Formation Nationale des Formateurs Risques Majeurs Education, du 21 au 25 septembre ;
- CNFPT : 10 ans du PCS, le 24 novembre ;
- CEPRI : Elaboration des Stratégies locales du risque inondation ;
- CEPRI : la GEMAPI ;
- AREAS : les PCS ;
- Journée de l'AESN : risque inondation, cout des inondations, élaboration d'un PAPI littoral.

L'ensemble de l'équipe a bénéficié de ces formations pour un total de 24,5 jours.

12. ANNEXES

Annexe 1 : Récapitulatif des temps passés par Animateur

Annexe 2 : Bilan des avis sur les retournements d'herbage

Annexe 3 : Journal du SMBVAS

Annexe 4 : Articles de presse

Annexe 5 : communiqués de presse

Annexe 6 : Affiche du SAGE

Annexe 7 : Affiche du projet CERT !

Annexe 8 : Courrier d'avis sur le PGRI

Annexe 9 : Courrier d'avis sur le SDAGE

Annexe 10 : Affiche de l'appel à projet « donnons vie aux mares » 2016

Annexe 11 : Concours de dessin « de l'œuf à la grenouille »

Annexe 12 : Affiche de la fête de la nature

Annexe 13 : Affiche « biodiversité à l'étude » pour les mares communales

Annexe 14 : Invitation réunion publique PCS Croix Mare

Annexe 15 : Plaquette du SMBVAS

Annexe 16 : Invitation journée d'info sur les PCS/Repères de crue

Annexe 17 : Plaquette de présentation de la démarche PCS pour les maires